



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



SAGE ADOUR AVAL ET PROJETS TERRITORIAUX

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE CONCERTATION SUR LES ZONES HUMIDES OCTOBRE 2019

Dates et lieux :

Secteur MACS - Pays d'Orthe et Arrigans - Grand Dax : jeudi 03 octobre à Saint-Geours-de-Maremne
Secteur Seignanx : vendredi 04 octobre à Saint-Barthélémy
Secteur CAPB - vallée de l'Adour : jeudi 10 octobre à Anglet
Secteur CAPB - piémont pyrénéen : vendredi 11 octobre à Labastide-Clairence

Personnes présentes : cf. liste des participants ci dessous

Supports de présentation : cf. diaporamas joints en annexe

Ordre du jour pour chacune des réunions :

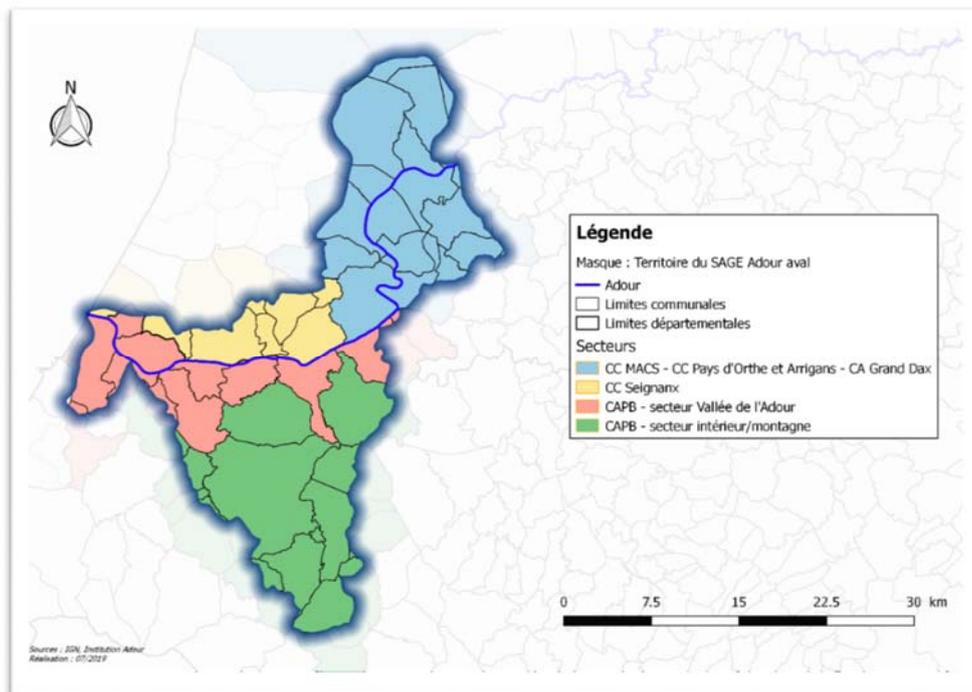
- Présentation générale des zones humides
- Présentation de l'étude d'inventaire menée pour le SAGE
- Présentation d'un ou plusieurs partenaires extérieurs (sur un exemple de gestion local notamment)
- Temps d'échange avec les participants

➤ **Principe des réunions et découpage territorial**

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Adour aval, une étude d'inventaire des zones humides a été menée pour améliorer la connaissance de ces milieux singuliers, fragiles et menacés. Suite à cette étude, des réunions de concertation et de sensibilisation ont été réalisés sur le territoire du SAGE, à destination des collectivités locales, des partenaires et acteurs locaux et des habitants.

Le présent compte rendu est un retour sur le déroulement de ces réunions de concertation sur les zones humides.

Le territoire de l'étude a été divisé en 4 secteurs pour la tenue de ces 4 réunions. Les communes ont été regroupées comme suit :



➤ Liste des participants

Au total, environ 70 personnes sont venues assister à ces réunions, dont une part significative d'acteurs, habitants ou structures locales qui ne participent pas aux travaux d'élaboration du SAGE au sein de ses instances (COTECH, Bureau, CLE ou Commissions). En ce sens, le bilan de ces réunions est plutôt satisfaisant.

Secteurs	Participants
MACS et Pays d'Orthe et Arrigans et Grand Dax	ALBOUZE Carole – CC MACS AUDOUARD Juliette – CC MACS *BETBEDER Francis – CLE SAGE / Maire de Sainte-Marie-de-Gosse *CAUP Alain – mairie d'Orist *DARRIGADE Hervé – Maire de Rivière-Saas-et-Gourby GOUTAUDIER Léa – CPIE Seignanx-Adour JACQUIER Bertrand – CAUE 40 LABESCAU Dominique – ASA des barthes de Pey LAFITTE Patxiku – SMBA *LAHOUN Yves – Maire de Pouillon et président de la CLE du SAGE *MAMOSER Gisèle – mairie d'Orist PEYRES Roger – ASA des barthes de Saint-Etienne d'Orthe SOM Xavier – CC Pays d'Orthe et Arrigans USTER Damien – Biotope *YVORA Jean-Michel – Pays Adour Landes Océanes et mairie Saubusse
Seignanx	*AZPEITIA Isabelle – Maire de Saint-Martin-de-Seignanx BEDERE Christine – Saint-Laurent-de-Gosse BEROT Jean-Louis – Saint-Laurent-de-Gosse *CACHENAUT Sabrina – Saint-Barthélemy



	<p>CASTETS Jérôme – Fédération départementale des chasseurs des Landes</p> <p>*CAZALIS Isabelle – Maire de Saint-Lauren-de-Gosse</p> <p>DAHOUN Alain – Saint-Laurent-de-Gosse</p> <p>DESTAMPES Florian – Saint-Laurent-de-Gosse</p> <p>DICHARRY Daniel</p> <p>*ETCHART Jean-Claude – Saint-André-de-Seignanx</p> <p>*GARANX Jean</p> <p>*GERAUDIE Francis – Saint-Martin-de-Seignanx</p> <p>*JANOT Jean-François – Saint-Barthélemy</p> <p>LAPEGUE David – Saint-Barthélemy</p> <p>*LATOURE Pierre – Maire de Saint-Barthélemy</p> <p>*LAPEBIE Bernard</p> <p>LAPIERRE Dominique – SEPANSO</p> <p>LAGARETE Laurent</p> <p>LAVIE Bertrand</p> <p>MATON Robert</p> <p>*SEGUI Pierre – Maire de Biarrotte</p> <p>SOORS Pierre – Saint-Laurent-de-Gosse</p> <p>*VERGEZ Joseph</p> <p>VIGNES Jean-Pierre</p> <p>VIGNES Mathieu</p> <p>VIGNES Philippe</p>
CAPB – vallée de l'Adour	<p>ABERADERE – ASL de Brindos</p> <p>*BERTHET André – Mairie d'Anglet</p> <p>CORONAT Patrick – ASL de Brindos</p> <p>*DEQUEKER Valérie – Mairie d'Anglet</p> <p>ESNAULT François – Conseil départemental 64</p> <p>FERRAN Jean-Jacques – Anglet Patrimoines / Bien vivre à Brindos</p> <p>FIEUX Yannick – EPFL Pays Basque</p> <p>*HAURIE Jean-Pierre – Mairie d'Urcuit</p> <p>HIRIGOYEN Christine – Domaine de Brindos</p> <p>HUGUENARD Katixa – CAPB</p> <p>LAFFONTAS Anne-Francine – Commune d'Anglet</p> <p>LARCEBAL Jocelyne – Anglet Patrimoines</p> <p>TISSET Gilbert – Bien vivre autour du Maharin</p> <p>TURONNET Sandy – EPFL Pays Basque</p> <p>USTER Damien – Biotope</p>
CAPB – piémont pyrénéen	<p>*BETBEDER Lucien – CLE SAGE / Maire de Mendionde</p> <p>*BUSSION Yves – Maire de Guiche</p> <p>*DULIN Geneviève – ARS Nouvelle Aquitaine / Mairie de Bardos</p> <p>GARCIA Pascal – MIFEN</p> <p>*GALLET François – Mairie de Jatxou</p> <p>JUTEL Vincent – CEN Aquitaine</p> <p>LAPORTE Thierry – CEN Aquitaine</p> <p>*MAGIS Jean-Noël – Maire de Cambo</p> <p>*MENDIBURU Paul – AFP de Baigura à Mendionde</p> <p>*POUYANNE Raymond – Président du SMAMA</p>

*Maire ou élu communal



Types d'acteurs représentés :

Habitants	12
Elus communaux	26
<i>Dont maires</i>	8
Structures partenaires	14
Associations syndicales et/ou locales	6

➤ **Contenu des présentations**

Lors de chacune des réunions, l'Institution Adour a abordé le thème des zones humides par une présentation générale de ces milieux, de leurs fonctions et rôles et des enjeux existants sur le territoire. Dans un second temps, l'étude menée dans le cadre du SAGE a pu être présentée de manière plus détaillée (en expliquant chacune des phases qui ont été menées). Afin d'illustrer les résultats des prospections de cette étude, des cartes étaient mises à disposition de tous les participants, et ce dès leur accueil.

Puis, afin de présenter des éléments d'actions concrètes ayant été portées sur le territoire, un temps de présentation était réservé à un ou plusieurs intervenants extérieurs. Ce temps était également ouvert aux échanges avec le public qui a pu directement poser ses questions aux gestionnaires. Ont ainsi participé à ces réunions de concertation :

- Le syndicat mixte du bas-Adour (SMBA) qui a présenté le contenu de la fiche action dédiée aux zones humides, inscrite dans son plan pluriannuel de gestion (PPG) ;
- Le Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement (CPIE) Seignanx - Adour qui a présenté les diverses actions menées sur les zones humides du territoire ainsi que les outils contractuels permettant leur mise en place, notamment dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des barthes de l'Adour ;
- La fédération des chasseurs des Landes (FDC 40) qui a présenté de manière générale les missions qu'elle mène sur les zones humides du département et fait un focus sur les méthodes de gestion employées sur la réserve de Lesgau (située à Saint-Martin-de-Seignanx) ;
- La ville d'Anglet, qui a présenté le parc Izadia durant une visite guidée de cette zone humide fonctionnelle située proche de l'océan et ouverte aux visiteurs ;
- La cellule d'assistance technique aux zones humides (CATZH) du conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Aquitaine, qui a présenté l'ensemble des actions portées par la cellule sur le département des Pyrénées-Atlantiques et fait un focus sur la gestion de la zone humide du mont Ursuya.





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SAGE Adour aval

Réunion de concertation sur les zones humides

Secteur « Piémont pyrénéen »

Vendredi 11 octobre 2019

Document rédigé et diffusé par Léo Javelot (chargée de mission Gestion Intégrée) le 11 octobre 2019

www.institution-adour.fr

Programme de la réunion

➤ **Présentation générale des zones humides**

Fonctionnement, enjeux, services rendus et exemples de gestion

➤ **Etude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval**

Méthode d'inventaire, résultats cartographiques et présentation de la base de données

➤ **Interventions des partenaires extérieurs**

Selon les réunions...

➤ **Temps d'échange entre participants**

Questions / débats et consultation des cartes communales



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Présentation générale des zones humides

Qu'est ce qu'une zone humide ?



Cadre réglementaire :

Les critères de définition ont été explicités par un arrêté interministériel datant du 24 juin 2008, précisé dans une circulaire de janvier 2010 et dont la dernière modification date de juillet 2019. Selon ces textes, 2 types d'indices permettent de repérer une zone humide effective :

- Présence d'une végétation caractéristique des sols humides ;

ou

- Présence d'un sol caractéristique formé par l'engorgement d'eau plus ou moins continu et fréquent (sol tourbeux, réductique, rédoxique).

Au moins l'un des deux critères doit être avéré pour confirmer qu'une zone est humide !



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Présentation générale des zones humides

Qu'est ce qu'une zone humide ?

Définitions générales :

Les zones humides probables – ZHP – sont les zones qui selon des critères géomorphologiques et climatiques devraient présenter les caractéristiques classiques d'une zone humide en l'absence d'intervention humaine.

Elles correspondent donc à des secteurs de forte probabilité de présence et sont définies comme telles lorsqu'aucune investigation de terrain n'a été menée pour confirmer le caractère humide de la zone selon les critères fixés par la réglementation.

Les zones humides effectives – ZHE – répondent à la définition fixée par le cadre réglementaire. Elles sont généralement identifiées sur la base de données préexistantes suffisamment fiables ou par des investigations de terrain. Les contours de la zone ne sont pas toujours définis de manière très précise, mais sa présence est, elle, certaine.



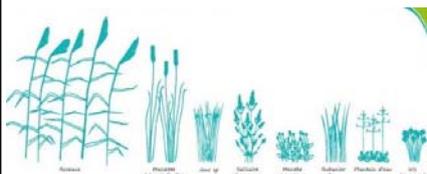
Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Présentation générale des zones humides

Quelles sont les fonctions des zones humides ?

3 fonctions principales, que l'on nomme aussi « services écosystémiques » et qui constituent des enjeux à conserver :

Epuration de l'eau



Ecrêtement des crues et soutien d'étiage



Biodiversité



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Présentation générale des zones humides

Quelles sont les fonctions des zones humides ?

+ supports de divers usages :

Chasse



Promenade



Pêche



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

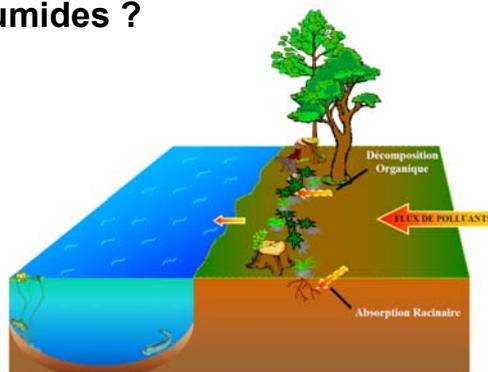
46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr

Présentation générale des zones humides

Quelles sont les fonctions des zones humides ?

Epuration de l'eau

- Les zones humides jouent un rôle de tampon vis-à-vis des substances polluantes drainées sur le bassin versant.
- Elles permettent l'épuration des eaux de ruissellement par absorption racinaire et décomposition organique avant relargage dans le réseau hydrographique.
- Les taux de rétention des produits organiques de type nitrates sont souvent supérieurs à 50%.
- De par leur pouvoir épuratoire, elles limitent la pollution des eaux des captages d'alimentation en eau potable et limitent les risques d'eutrophisation des milieux aquatiques.



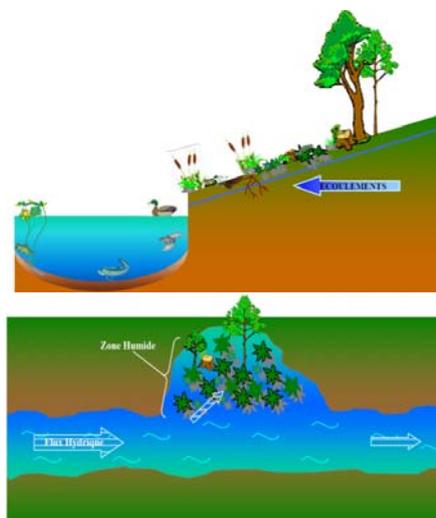
Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Présentation générale des zones humides

Quelles sont les fonctions des zones humides ?

Ecrêtement des crues et soutien d'étiage

- Effet éponge : Les zones humides jouent un rôle de régulation des débits des rivières en permettant le stockage en période de hautes eaux (accumulation) et le soutien des étiages en période sèche (restitution).
- Effet d'étalement : Les zones humides ont un rôle de protection naturelle contre les inondations en permettant l'expansion des crues (diminution des crête de crues et des impacts aval sur les secteurs anthropisés).



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Présentation générale des zones humides

Quelles sont les fonctions des zones humides ?

Biodiversité

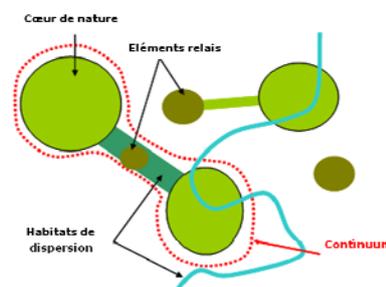
- Les zones humides assument dans leur globalité les différentes fonctions essentielles à la vie des organismes qui y résident : abri, refuge, alimentation, reproduction et repos => Réservoirs de biodiversité.
- Elles constituent également des zones de refuge et d'alimentation lors des migrations.
- Les zones humides permettent la dispersion des espèces inféodées ou des espèces nécessitant ce type de milieu dans le cadre de leur cycle de vie (amphibiens, avifaune migratrice...).



30% des espèces végétales remarquables

2/3 des poissons consommés s'y reproduisent

50% des espèces d'oiseaux en dépendent



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Présentation générale des zones humides

Principes généraux de gestion

Globalement, on peut entrevoir la gestion d'une zone humide de deux façons :

- la laisser évoluer spontanément, en veillant à lutter contre les facteurs de dégradation (espèces invasives par exemple) ;
- entreprendre une phase de restauration ou d'aménagement afin d'y développer des pratiques adaptées (comme l'élevage extensif, ou la culture de prairie).



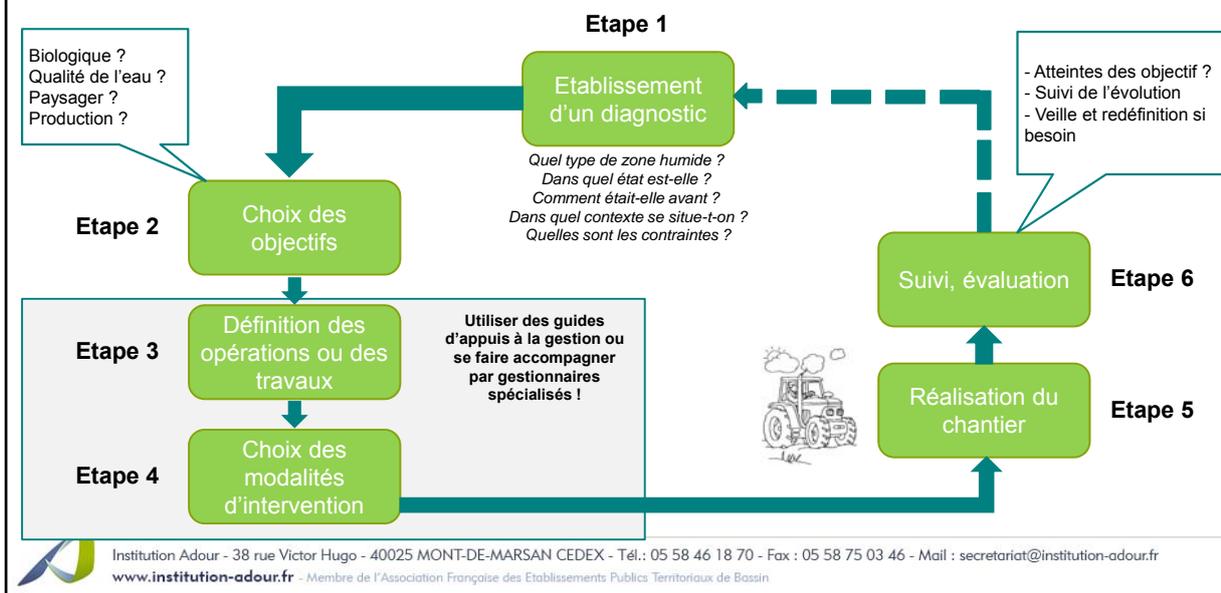
Implique le respect d'un certain nombre d'étapes ...



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Présentation générale des zones humides

Principes généraux de gestion



Le SAGE Adour aval

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Document de planification de la gestion de l'eau sur une unité hydrographique cohérente (bassin versant)

Objectif final
recherche d'un **équilibre durable** entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages

Fixe des **objectifs à atteindre** et les **moyens pour y parvenir** à travers **deux documents**

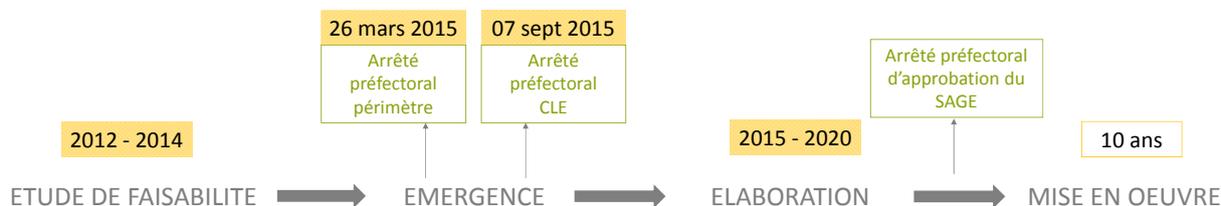
PAGD
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

Règlement

Elaboré collectivement par une Commission Locale de l'Eau



Le SAGE Adour aval



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Le SAGE Adour aval

Pourquoi travailler sur les zones humides dans le cadre du SAGE ?

La préservation des zones humides représente donc un enjeu fort à l'échelle d'un bassin versant compte tenu de tous les services qu'elles rendent.

La thématique des zones humides est souvent « orpheline » de maîtrise d'ouvrage dédiée ou de projets globaux.

→ **Le SAGE représente l'opportunité de travailler sur le sujet à une échelle globale pertinente.**

Le préalable nécessaire pour engager des réflexions pertinentes pour la préservation de ces milieux est leur connaissance.

La connaissance des zones humides sur le territoire Adour aval est partielle, bien développée sur certains secteurs (les barthes de l'Adour par exemple), et presque inexistante ailleurs.

→ **L'étude d'inventaire des zones humides permet d'améliorer cette connaissance.**



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Contexte

- Elaboration du SAGE Adour Aval
- Périmètre : 622 km² / 53 communes / 5 EPCI / 2 départements (40 et 64)
- Institution Adour : Structure porteuse du SAGE et de l'étude

Objectifs

- Réaliser un inventaire des zones humides afin d'améliorer les connaissances à l'échelle du territoire et de prévoir les dispositions adaptées au sein du SAGE
- Répondre à la mesure 38 du SDAGE Adour Garonne « cartographier les zones humides »
- Homogénéiser la connaissance, bien développée sur certains secteurs mais partielle sur d'autres



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Méthodologie

- Une étude en 4 phases :



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Mise en place de bases de données ZH sur le bassin de l'Adour



Méthodologie

Base de données des zones humides effectives (ZHE) et des zones humides probables (ZHP)

Mars 2018 - rendu provisoire

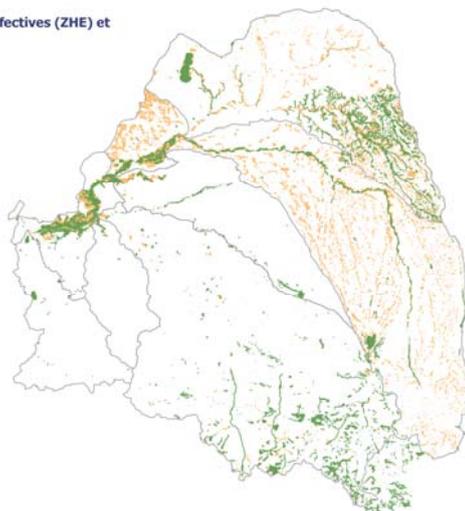
Phase 1
2016 - 2017

**Récupération,
expertise et
valorisation de la
donnée préexistante**

Récupération de données cartographiques variées, auprès d'une multitude d'acteurs.

→ Expertise des données (quel niveau d'information ? Qualité de la donnée ?)

ZHE
ZHP



sage sage sage



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Probabilité de présence de zones humides

sage
Adour aval

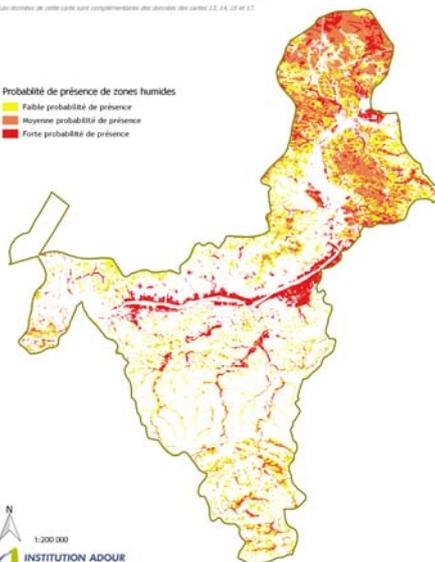
Connaissance établie au moment de l'approbation du SAGE, actualisée l'échelle sur le long terme.
Les données de cette carte sont complémentaires des données des cartes C1, C4, C8 et C7.

Méthodologie

Phase 2
2016 - 2017

**Pré-localisation
cartographique des
zones humides**

Probabilité de présence de zones humides
Faible probabilité de présence
Moyenne probabilité de présence
Forte probabilité de présence



Croisement de plusieurs critères associés à la photo-interprétation :

- Teinte / couleur de l'image ;
- Forme et répartition d'éléments situés à proximité de certaines cibles (cours d'eau, plans d'eau, ripisylve, etc.) ;
- Topographie : grâce à l'analyse du modèle numérique de terrain (MNT) ;
- Pédologie : analyse des données disponibles sur la qualité des sols ;
- Cours d'eau et autres espaces en eau : analyse de leur répartition, de leur morphologie, etc.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Méthodologie



*Inventaires terrain
des zones humides
probables*



Inventaires terrains menés :

- Sur les zones prélocalisées ayant le taux de probabilité le plus élevé (plus il est élevé, plus il y a de chances que la zone identifiée soit bien humide) ;
- Entre juillet et octobre 2017, puis entre juin et août 2018 ;
- Dans des conditions parfois difficiles, que ce soit pour le terrain (privé, absence de route) ou la météo.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Méthodologie

Analyse de la végétation



« Un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

=> Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :

- soit par des « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2.,
- soit par des espèces indicatrices de zones humides, liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 + liste additive d'espèces arrêtée par le préfet si elle existe,

=> Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2. »

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) –
Articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement



Période de prospection!



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Méthodologie



Hiérarchisation des zones humides

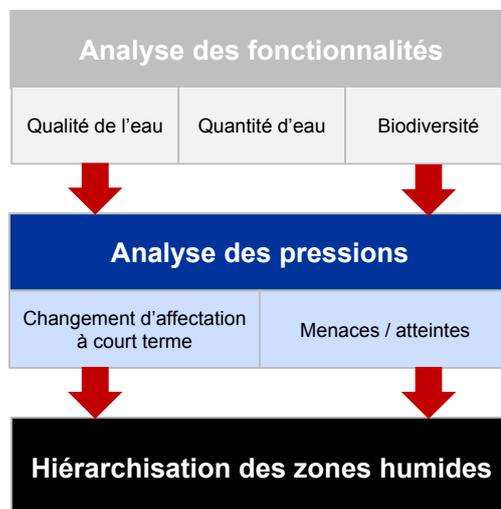
Echelle :

Hiérarchisation menée à l'échelle de « sites fonctionnels », qui regroupe plusieurs zones humides élémentaires

→ permet de prendre en compte un ensemble de parties dont le fonctionnement est lié ou similaire

Analyse :

De type « multicritères » et combinant l'analyse des fonctionnalités ainsi que l'analyse des pressions

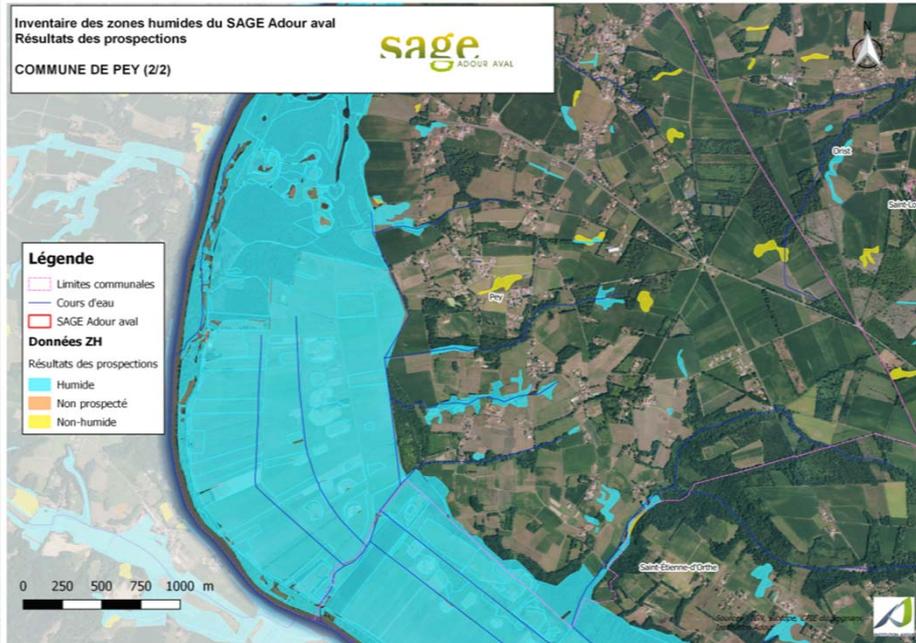


Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Résultats cartographiques

Pays d'Orthe et Arrigans



Institution Adour - 38 rue Vic
www.institution-adour.fr

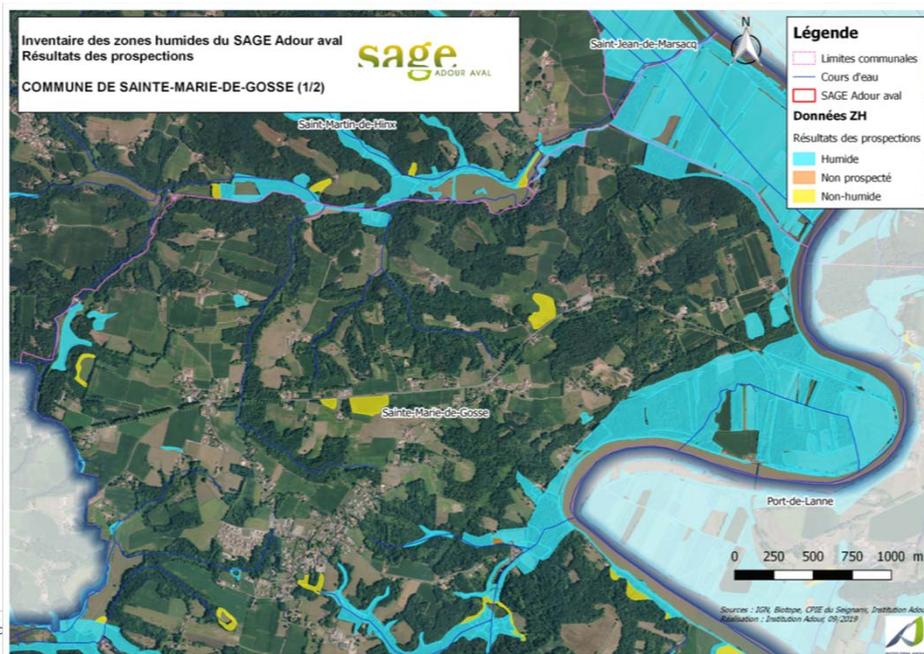
Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Résultats cartographiques

Maremne Adour Côte Sud



Institution Adour - 38 rue Vic
www.institution-adour.fr



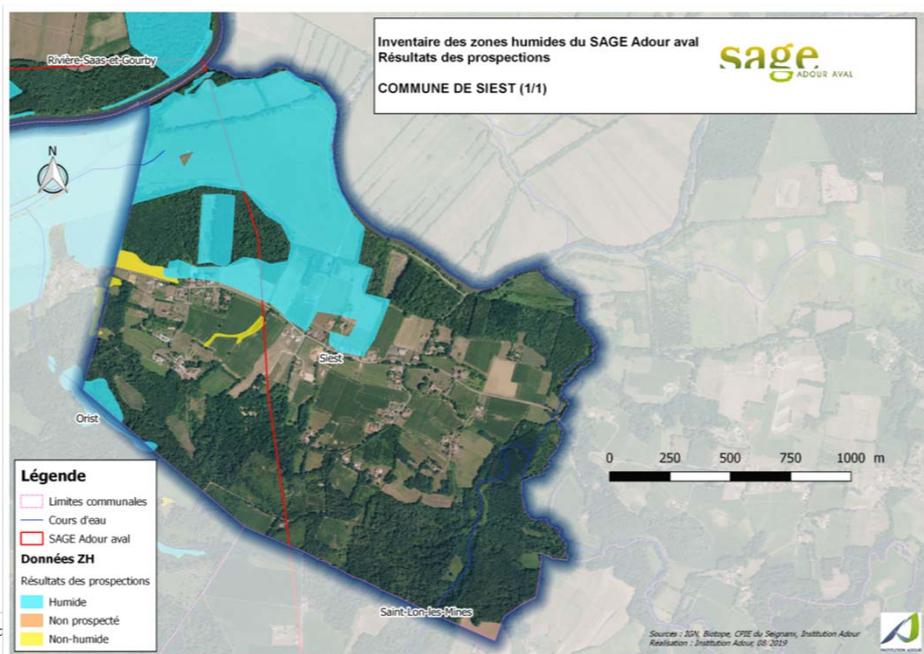
Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Résultats cartographiques

Grand Dax



Institution Adour - 38 rue Vic
www.institution-adour.fr



Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Bases de données zones humides

Regroupement de toutes les données recueillies : zones humides effectives (ZHE) et zones humides probables (ZHP)



Données disponibles sur demande !

A adresser à l'Institution Adour via le formulaire de demande de données disponible sur son site internet.

Inventaire des zones humides du SAGE Adour aval - Prospections de terrain
Publié le 02 Mars 2018

La DLE du SAGE Adour aval a décidé d'engager un travail d'inventaire et de caractérisation des zones humides du territoire. Une étude confiée à un prestataire est en cours de réalisation. Son objectif est d'améliorer la connaissance sur ces milieux pour pouvoir envisager une gestion appropriée et prévoir éventuellement des mesures au sein du SAGE pour leur préservation et leur valorisation... [S'en savoir plus](#)

Bases de données "zones humides" du bassin de l'Adour
Publié le 02 Mars 2018

Dans le cadre du projet global d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval, mené durant l'élaboration du SAGE, la première étape consistait à mettre en place une base de données sur les zones humides à l'échelle de tout le bassin de l'Adour à partir de données pré-existantes sur le territoire (base donnée dans une démarche inter-SAGE) et à y rajouter plus précisément sur le territoire du SAGE Adour aval, les zones actives. [S'en savoir plus](#)

Arrêté inter-préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE Adour aval
Publié le 07 Octobre 2018

Le Comité inter-préfectoral (Landes et Pyrénées-Atlantiques) de délimitation du périmètre du SAGE Adour aval a été signé le 20 mars 2015. [S'en savoir plus](#)

- *En 2018 : 22 demandes, dont 8 incluant l'Adour aval*
- *En 2019 : 16 demandes, dont 7 incluant l'Adour aval*



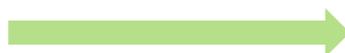
Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Bases de données zones humides

Demandeurs :

- Bureaux d'études,
- Communauté de communes,
- Syndicats de rivière,
- associations.



Usages :

- Documents d'urbanismes,
- projets soumis à loi sur l'eau,
- alimentation de bases de données.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Adour aval

Quelles implications ?

- Quelle utilisation de la cartographie produite ?
la cartographie en tant que telle n'apporte pas de contraintes, uniquement de la connaissance
la connaissance acquise ne vaudra pas « délimitation » de la ZH pour une application de la police de l'eau
- Quelle implication pour les projets d'aménagement ?
tout projet en zone humide est potentiellement soumis à la loi sur l'eau, qu'il existe ou pas ce type d'inventaire
l'existence de l'inventaire ne vient pas compliquer la réglementation prévue pour les projets d'aménagement
 - Rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) :*
 - « l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, le remblai de zones humides ou de marais est soumis à :*
 - déclaration, dès lors que la zone asséchée ou mise en eau est supérieure à 0.1 hectare, mais inférieure à 1 hectare ;*
 - autorisation, quand la zone asséchée ou mise en eau est supérieure ou égale à 1 hectare ».*
- Quelle ambition dans le SAGE ?
la CLE travaille au choix des mesures à prévoir pour préserver ces milieux
(partage et amélioration des connaissances, incitation à la préservation et restauration, identification de ZH prioritaires...)
les documents du SAGE seront soumis dans les prochains mois à la consultation des collectivités et à enquête publique
- Quelle implication pour les documents d'urbanisme ?
les SCOT devront être rendus compatibles avec les objectifs du SAGE dans un délai de 3 ans
les documents d'urbanisme plus locaux devront être compatibles avec les SCOT





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SAGE Adour aval – Concertation sur les zones humides

Secteur MACS - Pays d'Orthe et Arrigans – Grand Dax

jeudi 03 octobre 2019

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (chargée de mission SAGE Adour aval) le 28 août 2019

Exemples locaux de prise en compte / mise en place d'actions sur les zones humides

- ❑ **Présentation de la fiche action n°10 du syndicat mixte du bas-Adour (SMBA) :
« Etude et accompagnement pour la préservation et la restauration des zones humides »**



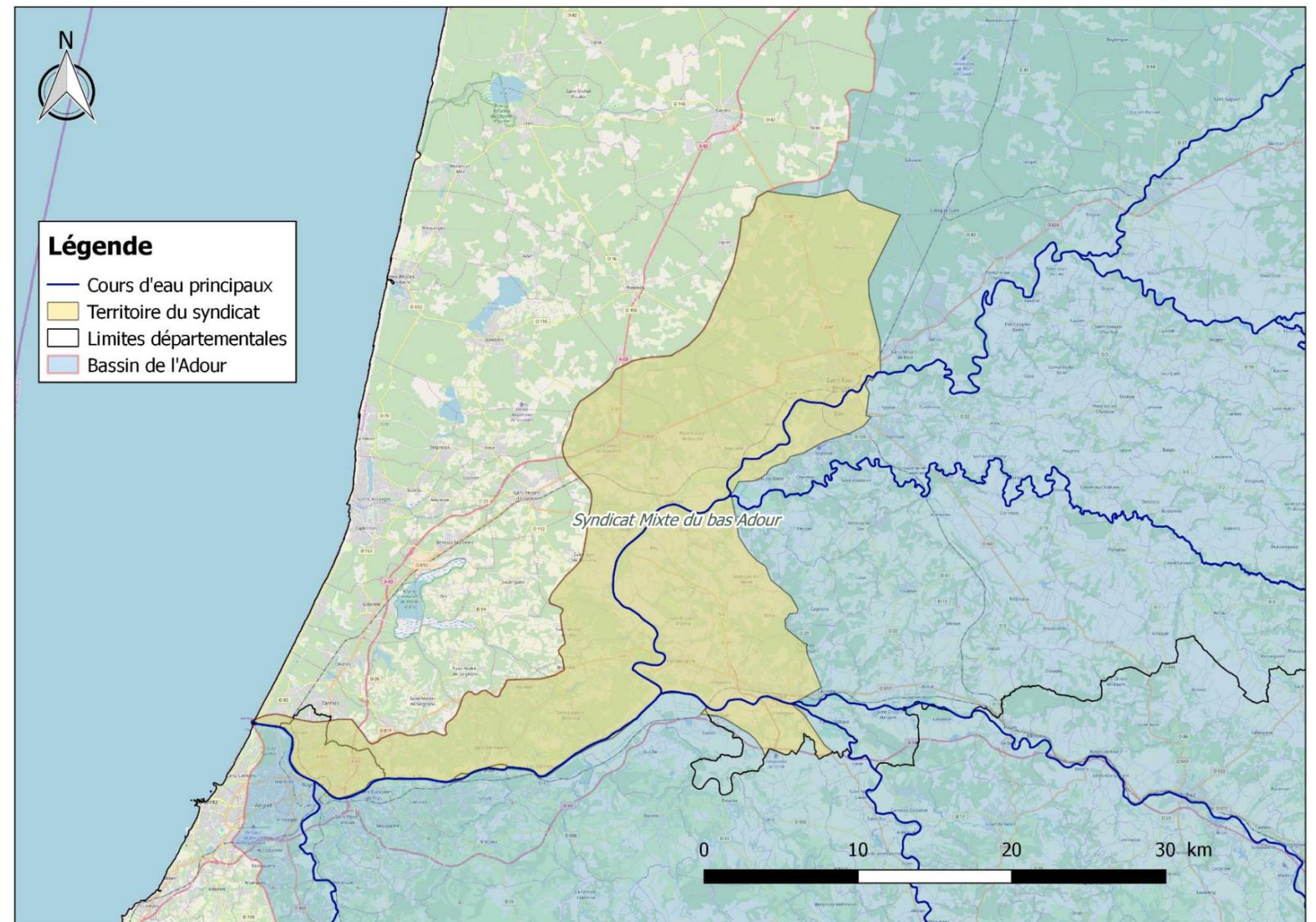
**□ Présentation de la fiche action n°10 du syndicat mixte du bas-Adour (SMBA) :
« Etude et accompagnement pour la préservation et la restauration des zones humides »**

- **Présentation du syndicat**
- **Nature et description des opérations**
- **Localisation et quantification**
- **Périodes d'interventions**



➤ **Présentation du syndicat : territoire et missions principales**

- Restauration, entretien et conservation de la végétation rivulaire dans un objectif de maintien de la stabilité des berges, des digues et de l'écoulement des eaux,
- Restauration, entretien et conservation des berges dans la limite des répartitions de compétences entre l'Institution Adour et le syndicat,



Carte du territoire du syndicat

- Conservation et restauration des ouvrages hydrauliques situés sur les rives de l'Adour, dès lors qu'ils sont utilisés par des propriétaires riverains, regroupés en association de type ASA, qui en assurent l'entretien courant.



➤ Nature et description des opérations

1) Identification des zones humides à restaurer et concertation

Identification : sur la base des données existantes : notamment via la base de données mise en place par l'Institution Adour.

Concertation : prise en compte des retours de la phase de concertation menée actuellement par le SAGE puis organisation de rencontres avec des propriétaires.

2) Délimitation et caractérisation des zones humides identifiées comme intéressantes

Par analyse de la végétation, couplée à des analyses du sols (recherche de traces rédoxiques dans le sol). Cette expertise étant réalisée par la SMBA.

3) Diagnostic général

Evaluation de l'état des fonctionnalités / identification des causes de dégradation / recensement des pressions et menaces potentielles



➤ **Nature et description des opérations**

4) Définition d'une stratégie de gestion : définition d'objectifs et d'actions

Préconisation de mesures de restauration spécifiques et adaptées par rapport aux fonctionnalités dégradées

5) Signature de convention entre le ou les propriétaires et le syndicat

Avec le détail des mesures de restauration prévues.



6) Phase de travaux d'amélioration et de préservation

Dans le cadre du PPG, le syndicat pourra réaliser des actions en faveur des zones humides, dans le cadre de ses compétences de gestion de la végétation (entretien raisonné et sélectif, plantation, gestion des espèces invasives).



7) Suivi à long termes par le technicien rivière

8) Affichage et communication sur les travaux et les résultats de la restauration des zones humides



➤ Nature et description des opérations

Actions préventives

- Surveillance des zones humides du territoire quant à l'apparition d'éventuelles dégradations ;
- Plan de communication à l'échelle du territoire du syndicat sur l'enjeu de maintien des fonctions des zones humides ;
- Développement et maintien des échanges entre les acteurs concernés : CPIE du Seignanx, fédérations de chasse, ASA, SMBA, Institution Adour.

Grands types de travaux de restauration

- Gestion de la végétation (en parallèle des actions d'entretien et de restauration de la ripisylve) ;
- Gestion de l'écoulement hydraulique (mise en place par les propriétaires, accompagnement par le syndicat) ;
- Diversification des habitats (mise en place par les propriétaires, accompagnement par le syndicat) ;
- Valorisation des sites (mise en place dans le cadre de l'action de communication et en partenariat avec les communes).



➤ Nature et description des opérations

Précautions

- Penser la restauration des zones humides à l'échelle du bassin versant pour assurer des actions qui correspondent au contexte général ;
- Ne pas oublier la prise en compte des espèces invasives ! ;
- Intégrer le propriétaire en amont du projet afin de le construire avec lui.

Choix des zones humides à restaurer

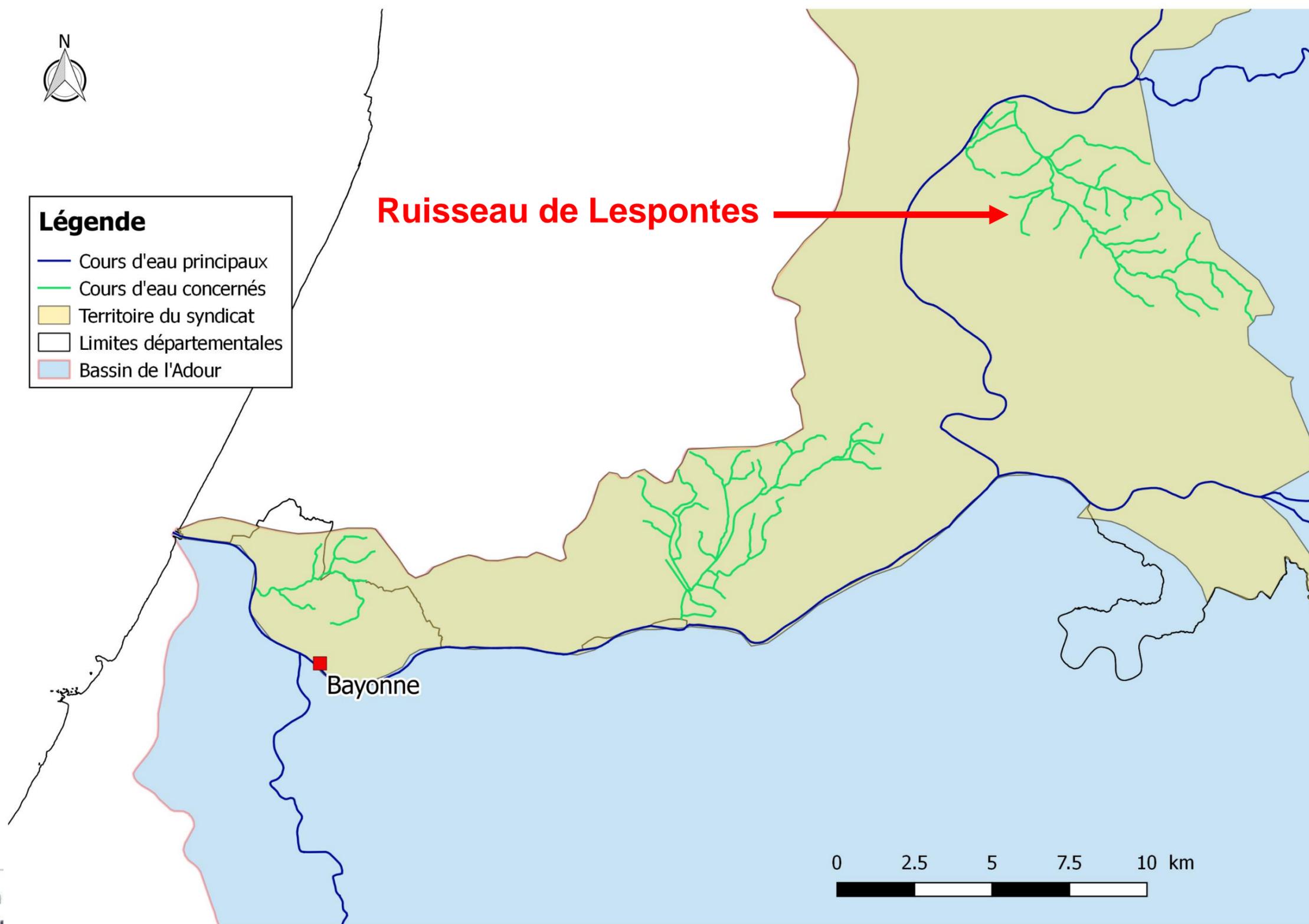
Pour l'action du PPG 2020-2025, seront retenues en priorité les ZH :

- Connectées aux cours d'eau ;
- Présentant un intérêt pour la ressource en eau (quantitatif et qualitatif) puis pour la biodiversité ;
- Situées sur des affluents (privilégier la tête de BV et hors zone alluviale).



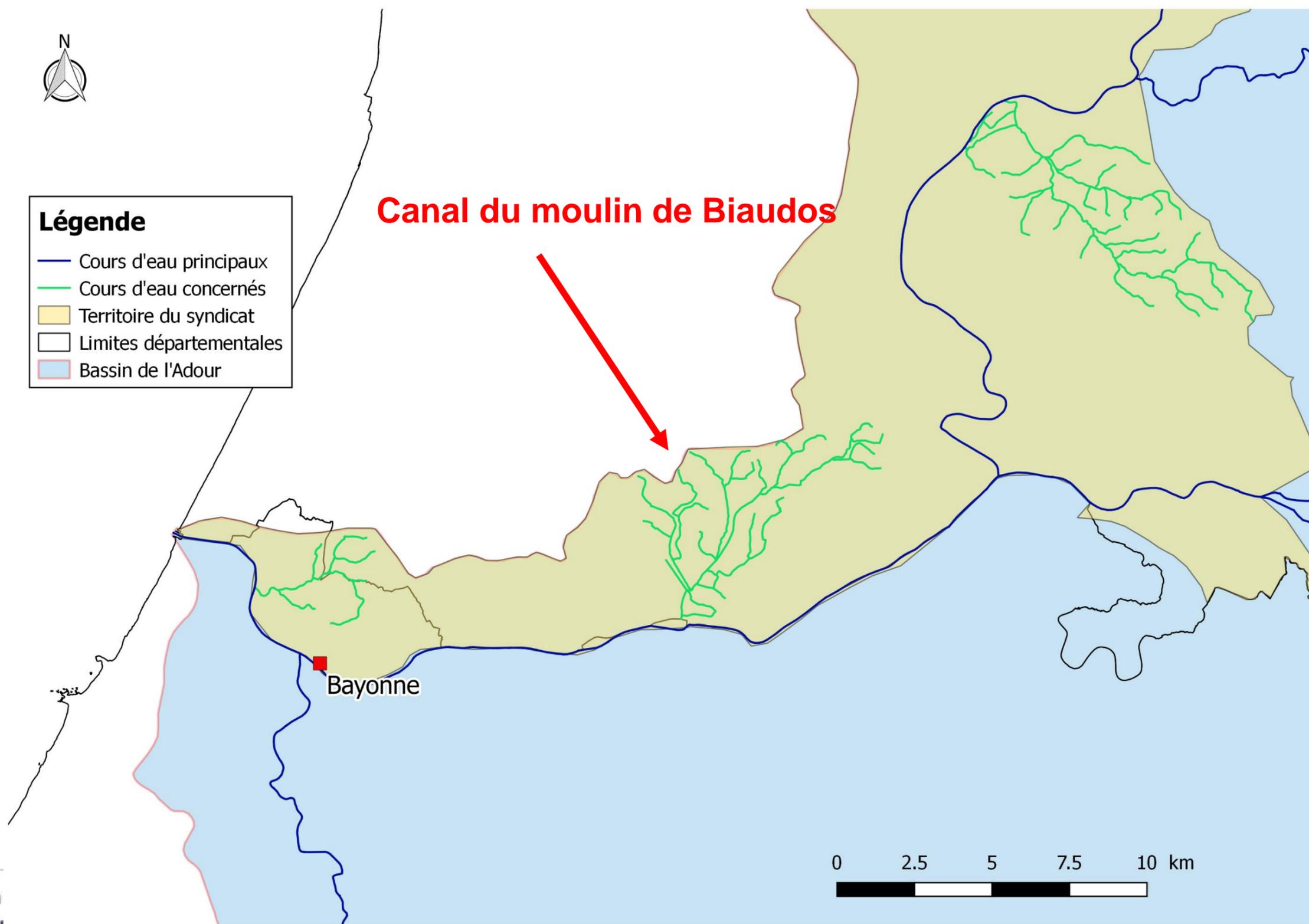
➤ Localisation et quantification

3 sous-bassins versants sont concernés :



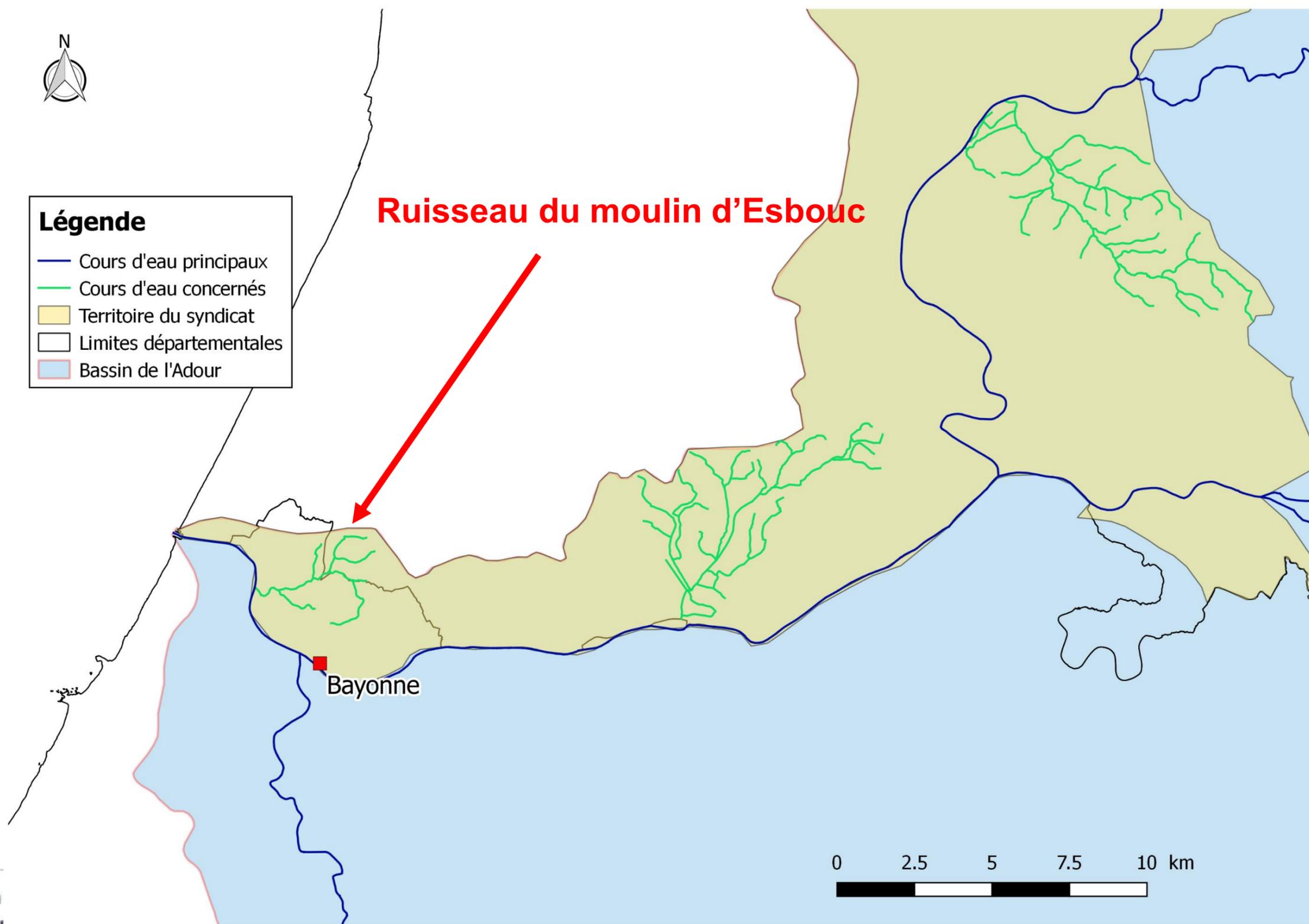
➤ Localisation et quantification

3 sous-bassins versants sont concernés :



➤ Localisation et quantification

3 sous-bassins versants sont concernés :



➤ Période d'intervention

Selon le type d'intervention, la période varie :

- Pour la coupe de végétation : automne – hiver, afin de limiter l'impact sur la faune.

Un risque de dérangement des chiroptères vivant dans les arbres à cavités doit cependant être considéré.

- Pour les travaux liés à l'écoulement : la période d'étiage (juillet – août – septembre – voire octobre) pour des raisons liées à l'accessibilité et de limitation des impacts liés aux travaux (sur les surfaces notamment)
- Pour les travaux de diversification d'habitats :
 - automne – hiver pour les travaux de mare ;
 - Mai puis juillet pour les fauche, et toute l'année pour le pâturage (en fonction du plan de pâture)



PHASAGE ET COUT					
Typologie	Quantité	Coût unitaire	Coût total HT		
Restauration de zones humides : coût inclus dans la gestion de ripisylve et des invasives + temps de technicien de rivière dédié à la communication avec les propriétaires (pas de travaux de restauration spécifiques aux zones humides mais amélioration de certaines zones humides identifiées)	/	/	/		
Calendrier					
A10	2019	2020	2021	2022	2023
Identification des ZH à restaurer et concertation					
Accord avec les propriétaires + caractérisation des ZH à restaurer					
Signature des conventions et travaux de restauration					
Suivi de la restauration et de ces effets					
ACTEURS					
MAITRE D'OUVRAGE	SMBA				
PARTENAIRES TECHNIQUES	CEN Aquitaine Fédérations de chasse et de pêche CPIE Seignanx Institution Adour Agence de l'eau Barthe Nature Service Milieux Aquatiques du département des Landes Service Espaces Naturel Sensible (ENS) du département des Landes				
FINANCEMENT	AEAG 50 % Région 20% Conseil départemental 30 à 50% pour acquisitions foncières si terrain en ZPENS				
INCIDENCES ET REGLEMENTATION					
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	Déclaration d'intérêt général				
IMPCATS PREVISIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de perturbation temporaire de la faune durant les travaux - Restauration de zones humides dégradées - Amélioration de la qualité de l'eau à l'aval des ZH restaurées - Amélioration quantitative de la ressource, en particulier à l'étiage 				
INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION					
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la qualité de l'eau à l'aval des ZH restaurées • Suivi des hauteurs d'eau dans le cours d'eau aux abords des ZH restaurées ; • Pourcentage des unités traitées dans le cadre de restauration à l'échelle des sous bassins versants 				



Natura 2000

Gestion des zones humides dans les Barthes



SEIGNANX ET ADOUR



FDC 40
COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES LANDES

Les Barthes de l'Adour

Zone humide originale de la région



Les Barthes de l'Adour terres inondables et inondées...



« Barthes » terme local

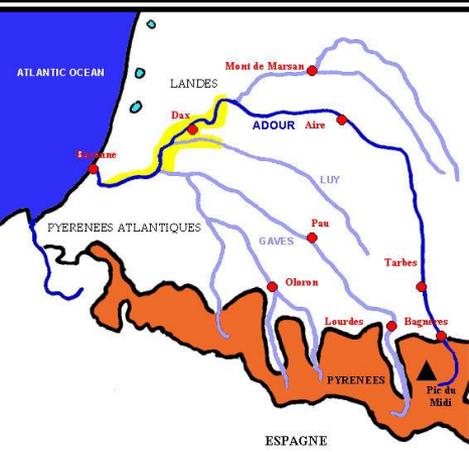
→ terres régulièrement inondées dans le périmètre des plaines alluviales



Rôles :

- . lutte contre les inondations
- . épuration de l'eau

Périmètre des Barthes de l'Adour



- 30% des zones humides des Landes
- 20 000 hectares
- 80 km de longueur
- 45 communes
- 4 entités paysagères

00 DES BARTHES DE L'ADOUR



- Vallée large avec rétrécissements
- Pente faible
- Alluvions récentes
- Influence marée

Les habitats d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire

3110 Gazons amphibies vivaces

3130 Gazons amphibies annuels

3140 Herbiers de characées

3150 Herbiers aquatiques des lacs, fossés et canaux

3260 Herbiers aquatiques des rivières

3270 Végétation des berges vaseuses des rivières

4020* Landes humides tourbeuses à bruyères

6410 Prés humides et bas marais acidiphiles

6430 Mégaphorbiaies

6510 Prairies de fauche atlantiques

7110* Tourbières hautes actives

7120 Tourbières hautes dégradées

7140 Tourbières de transition et tremblantes

7150 Végétation pionnière des tourbières

7210* Cladiaies à Marisque

91E0* Aulnaies-frênaies

91F0 Chênaies-ormaies



Espèces d'intérêt communautaire annexe II DHFF

Espèces d'intérêt communautaire

- 1041 Cordulie à corps fin
- 1044 Agrion de Mercure
- 1046 Gomphe de Graslin
- 1060 Cuivré des marais
- 1083 Lucane cerf-volant
- 1088 Grand Capricorne
- 1095 Lamproie marine
- 1096 Lamproie de Planer
- 1099 Lamproie fluviatile
- 1102 Grande alose
- 1103 Alose feinte
- 1134 Bouvière
- 1220 Cistude d'Europe
- 1355 Loutre d'Europe
- 1356 Vison d'Europe
- 1303 Petit Rhinolophe
- 1304 Grand Rhinolophe
- 1307 Petit murin
- 1308 Barbastelle
- 1324 Grand murin
- 1310 Minioptère de Schreibers
- 1323 Murin de Bechstein
- 1428 Marsilée à quatre feuilles
- 1607* Angélique à fruits variables
- 1614 Ache rampante
- 1831 Flûteau nageant



Agrion de mercure



Gomphe de Graslin



*Lamproie marine
Migradour*



Grand Capricorne



Cuivré des marais



Lucane cerf-volant



Vison d'Europe



Cistude d'Europe



Petit rhinolophe



Flûteau nageant

Espèces d'intérêt communautaire annexe I DO

Espèces de l'annexe I jugées prioritaires dans le DOCOB

Statut sur le site (Nicheur Hivernant Migrateur)

A092 Aigle botté	N		
A090 Aigle criard		H	
A026 Aigrette garzette	N	H	
A094 Balbuzard pêcheur		H	M
A023 Bihoreau gris	N	H	
A072 Bondrée apivore	N		
A081 Busard des roseaux		H	M
A031 Cigogne blanche	N	H	M
A080 Circaète Jean-le-Blanc	N		
A151 Combattant varié		H	M
A024 Crabier chevelu	N		
A399 Elanion blanc	N		
A098 Faucon émerillon		H	
A027 Grande aigrette	N	H	
A127 Grue cendrée		H	
A032 Ibis falcinelle		H	M
A119 Marouette ponctuée	N		M
A229 Martin-pêcheur d'Europe	N	H	
A073 Milan noir	N		
A294 Phragmite aquatique			M
A238 Pic mar	N		
A236 Pic noir	N		
A338 Pie-grièche écorcheur	N		
A075 Pygargue à queue blanche		H	
A034 Spatule blanche	N	H	M



Actions financées

- Natura 2000 propose le financement d'actions de restauration et d'entretien des zones humides

Mesures
agroenvironnementales
→ agriculteurs

- Entretien des prairies et parcours
- Reconversions des grandes cultures en prairies

Contrats Natura 2000
→ Pour tous

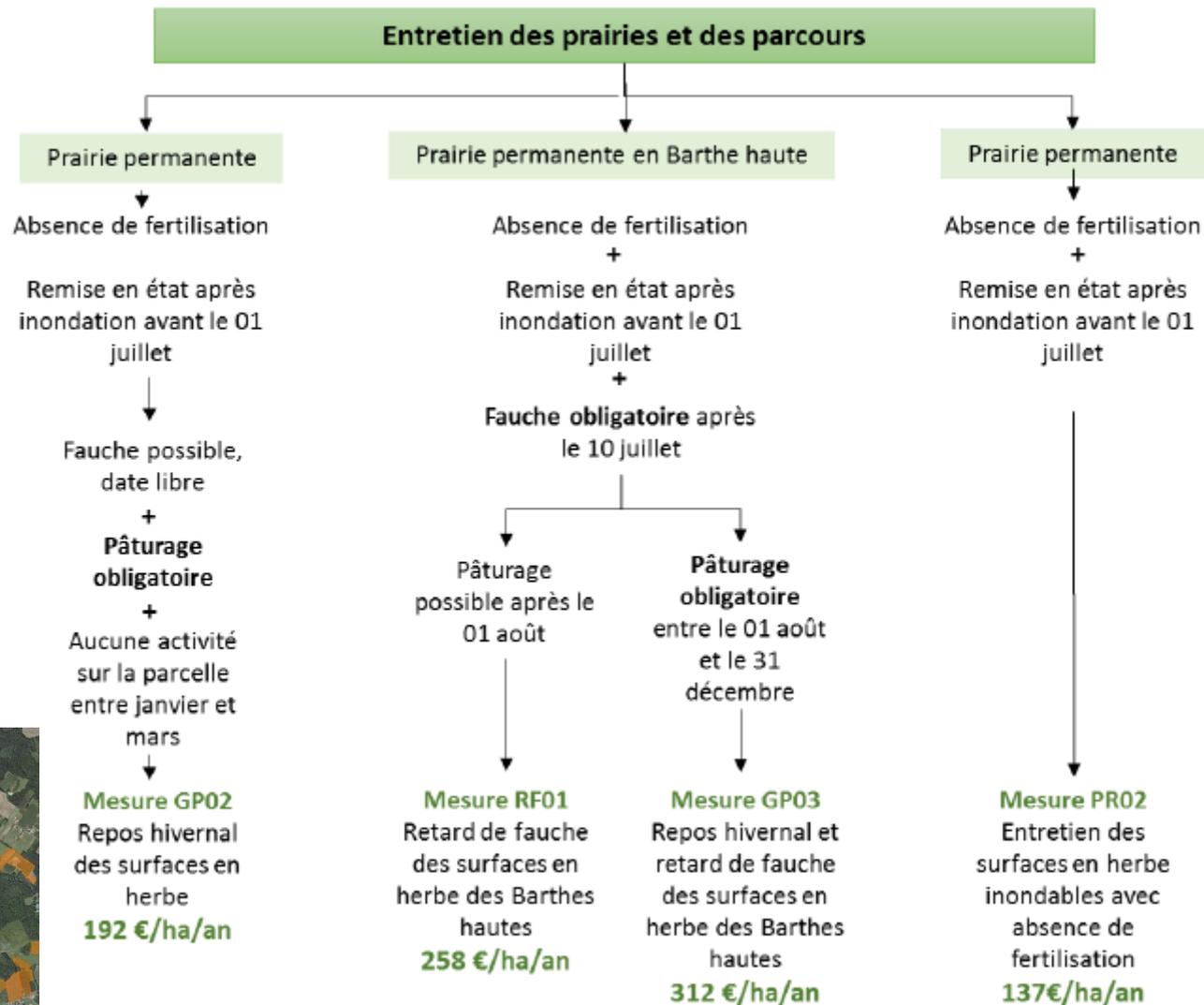
- Restauration des ouvrages hydrauliques
- Maintien des milieux ouverts
- Entretien de plans d'eau
- Conservation des boisements humides
- ...

Mesures
agroenvironnementales
→ agriculteurs

Entretien des prairies humides

→ Maintien des milieux ouverts humides de façon durable et extensive

→ Sur 5 ans → 2 111 ha soit 2 millions d'euros



Mesures
agroenvironnementales
→ agriculteurs

Conversion des cultures en prairies

→ Restauration des
prairies humides

→ Sur 5 ans → 158 ha
reconvertis



Conversion de cultures en prairies

Parcelle déclarée en culture en 2018

Conversion de la terre arable en herbe (mélange
de graminées et légumineuses)

Absence de
fertilisation

Fauche (avec ou
sans export) et/ou
pâturage en dates
libres

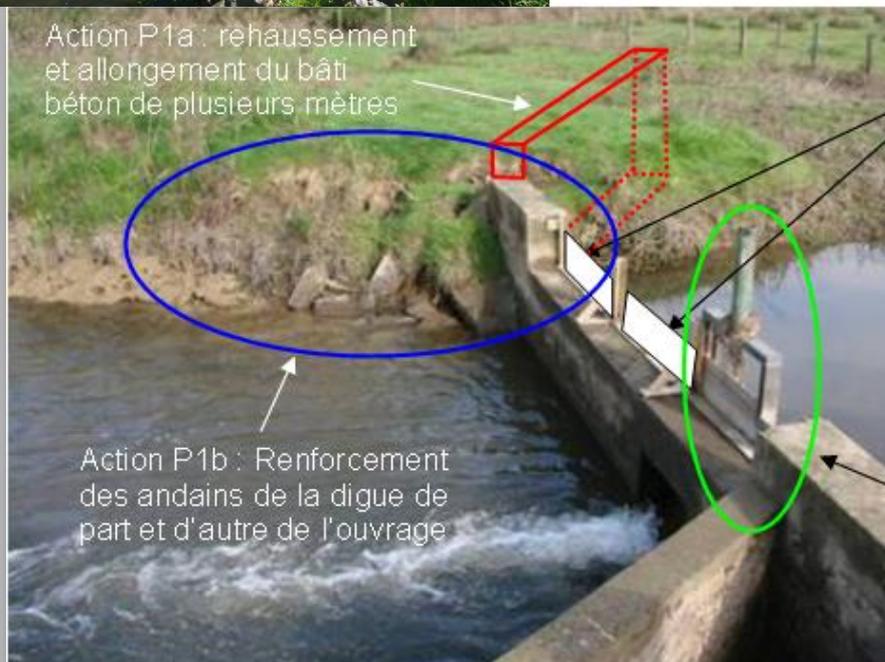
Mesure CP01
Conversion de
terres arables en
prairies
403 €/ha/an

Contrats Natura
2000
→ Pour tous

Restauration d'ouvrages
de petite hydraulique

→ maintenir des
périodes d'inondations
hivernale et printanière
des zones humides

→ Maçonnage,
entretien et
fonctionnement



Action P1a : rehaussement
et allongement du bâti
béton de plusieurs mètres

Action P1b : Renforcement
des andains de la digue de
part et d'autre de l'ouvrage

Action P2a : Pose de
planches pour fixer le
niveau d'eau en
amont durant la 1^{ère}
décade de janvier et
jusqu'au 15 mai

Action P2b :
Fermeture de la
pelle durant la
1^{ère} décade de
novembre au 15
mai

Contrats Natura 2000

→ Pour tous

Maintien des milieux ouverts

→ Mise en pâturage

- Achat et installation de clôture
- Achat d'électrificateur
- Achat de citerne à eau



Contrats Natura
2000

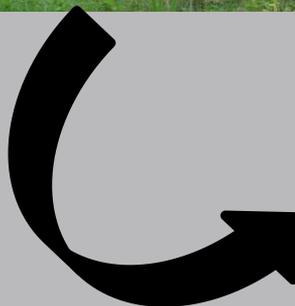
→ Pour tous

Maintien des milieux ouverts

→ Restauration de
prairies humides
embroussaillées

→ Broyage forestier

→ Entretien pendant 4
ans



Contrats Natura
2000

→ Pour tous

Maintien des boisements humides

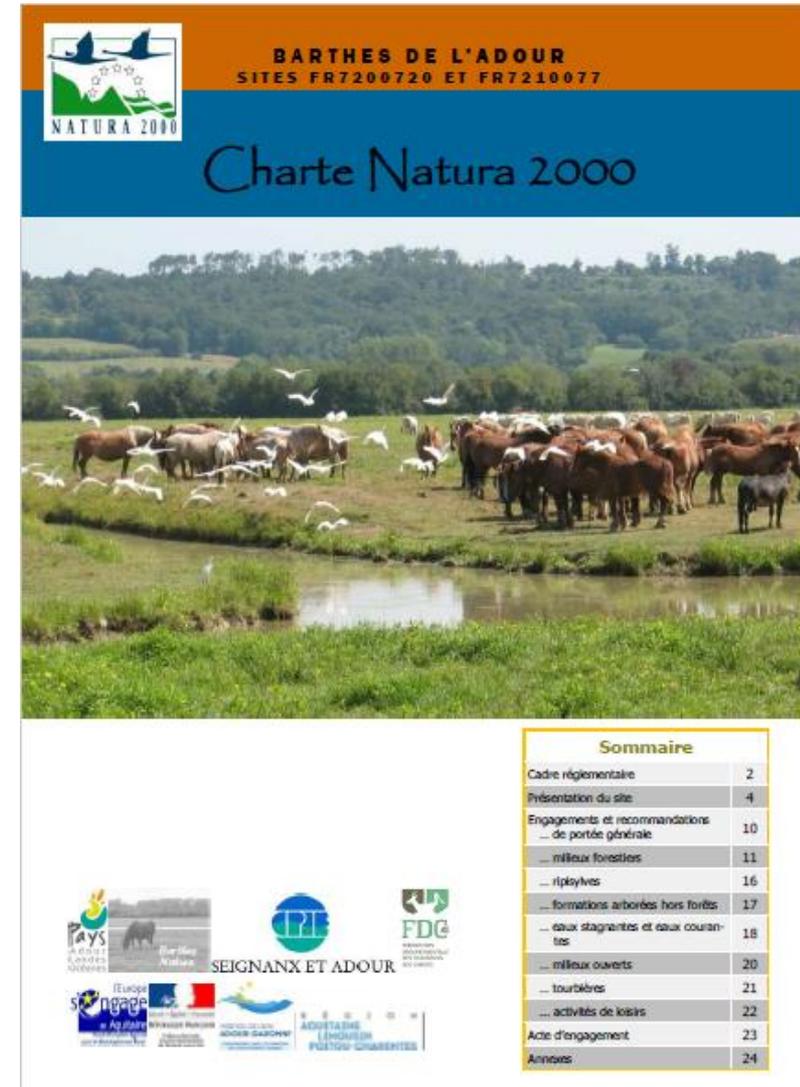
→ Maintien des forêts à
forte naturalité

→ Indemnisation de la
forêt pendant 30 ans



Bonnes pratiques

- La charte Natura 2000 répertorie les actions simples pour la conservation des zones humides
- Elle permet d'être exonéré de la Taxe Foncière sur le Non Bâti et d'obtenir certaines garanties de gestion durable



La Charte Natura 2000

Grands types de milieux

Ripisylves

- Ni passage d'engins (sauf entretien) ni produits phytosanitaires dans la bande des 5 mètres du cours d'eau

Formations arborées hors forêts

- Les conserver, pas de produits phytosanitaires à moins de 5 mètres, maintien des arbres morts ou à cavités

Eaux stagnantes et courantes

- Les conserver, maintenir des embâcles et branches mortes, planter des essences locales lors des aménagements



Merci de votre attention...



REUNION DU 4
OCTOBRE 2019

Saint Barthélémy

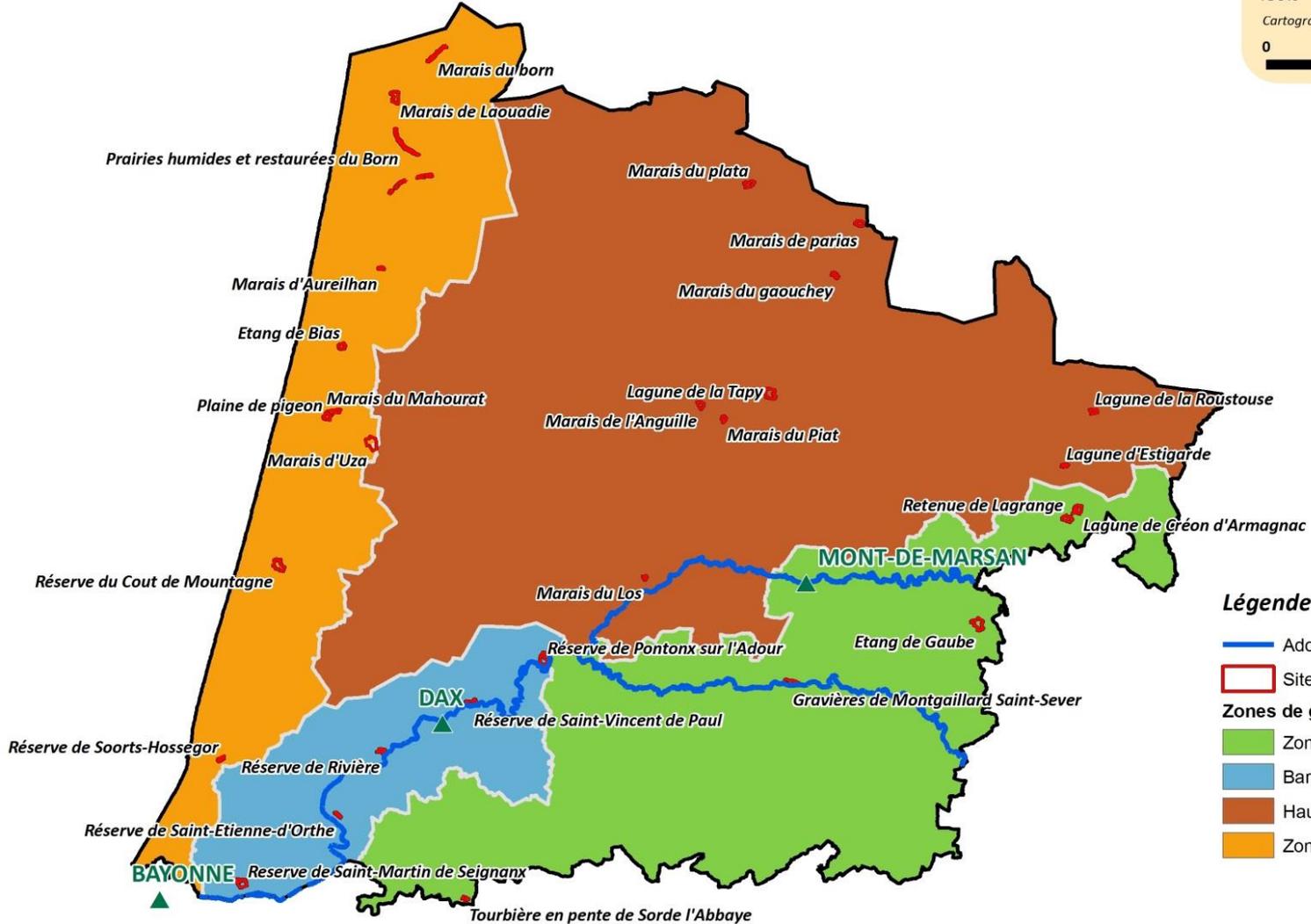


LA FDC 40 ET LES ZONES HUMIDES



DEPUIS 1980

Un réseau de sites en gestion



Sources :
© IGN Scan25 - BdTopo
FDC40

Cartographie : FDC40

0 10 20
Km



Légende :

- Adour Midouze et Midou
- Sites en gestion
- Zones de gestion :
- Zone Agricole
- Barthes
- Haute Lande
- Zone Littorale

PROGRAMME ZONES HUMIDES

depuis 2004

- 250 000€/AN
- 40% Agence de l'eau
- 20% Conseil Régional
- 20% Conseil Départemental
- 20% autofinancement
- Gestion d'un troupeau de 80 vaches marines (SEPANSO du Cousseau) et 10 Béarnaises (FDC40)



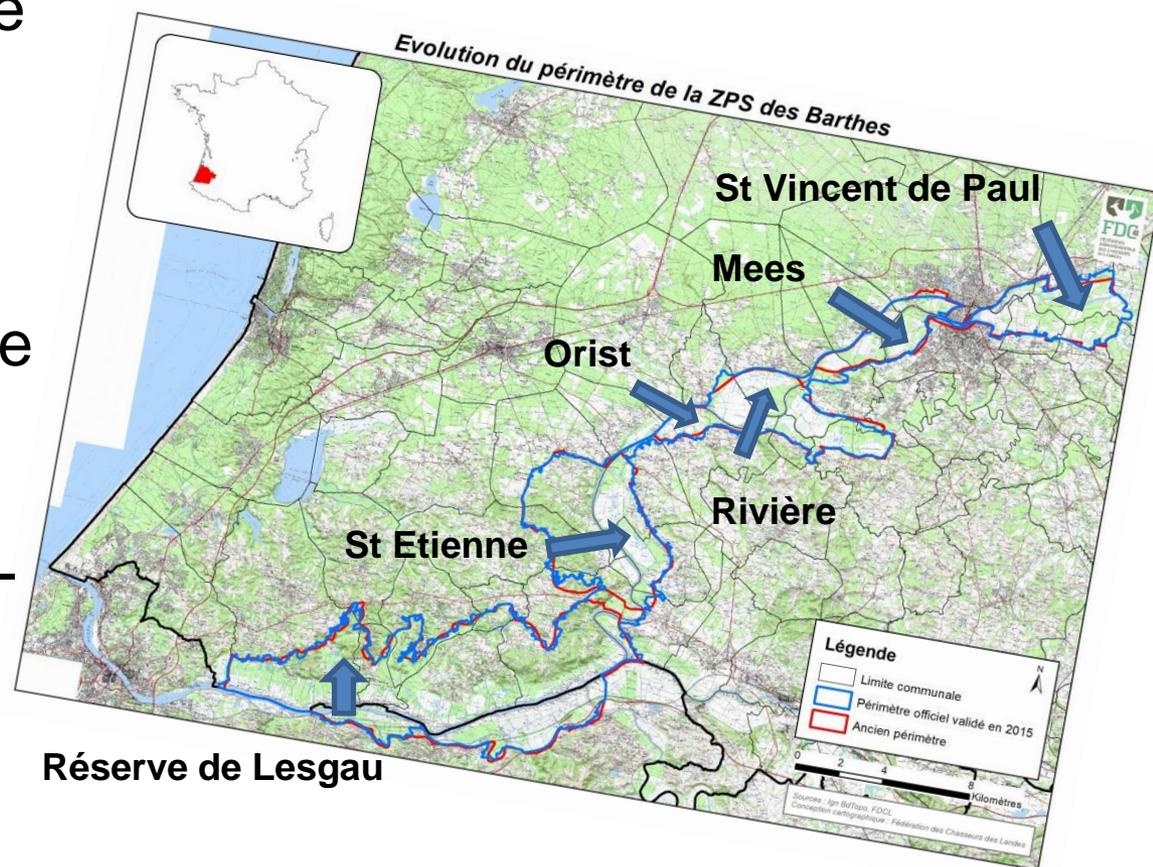
Pour chaque site

- Un plan de gestion
- Un programme de suivis:
 - Recensements oiseaux d'eau
 - Cartographie des habitats
 - Suivi insecte
 - Recensement passereaux
 -

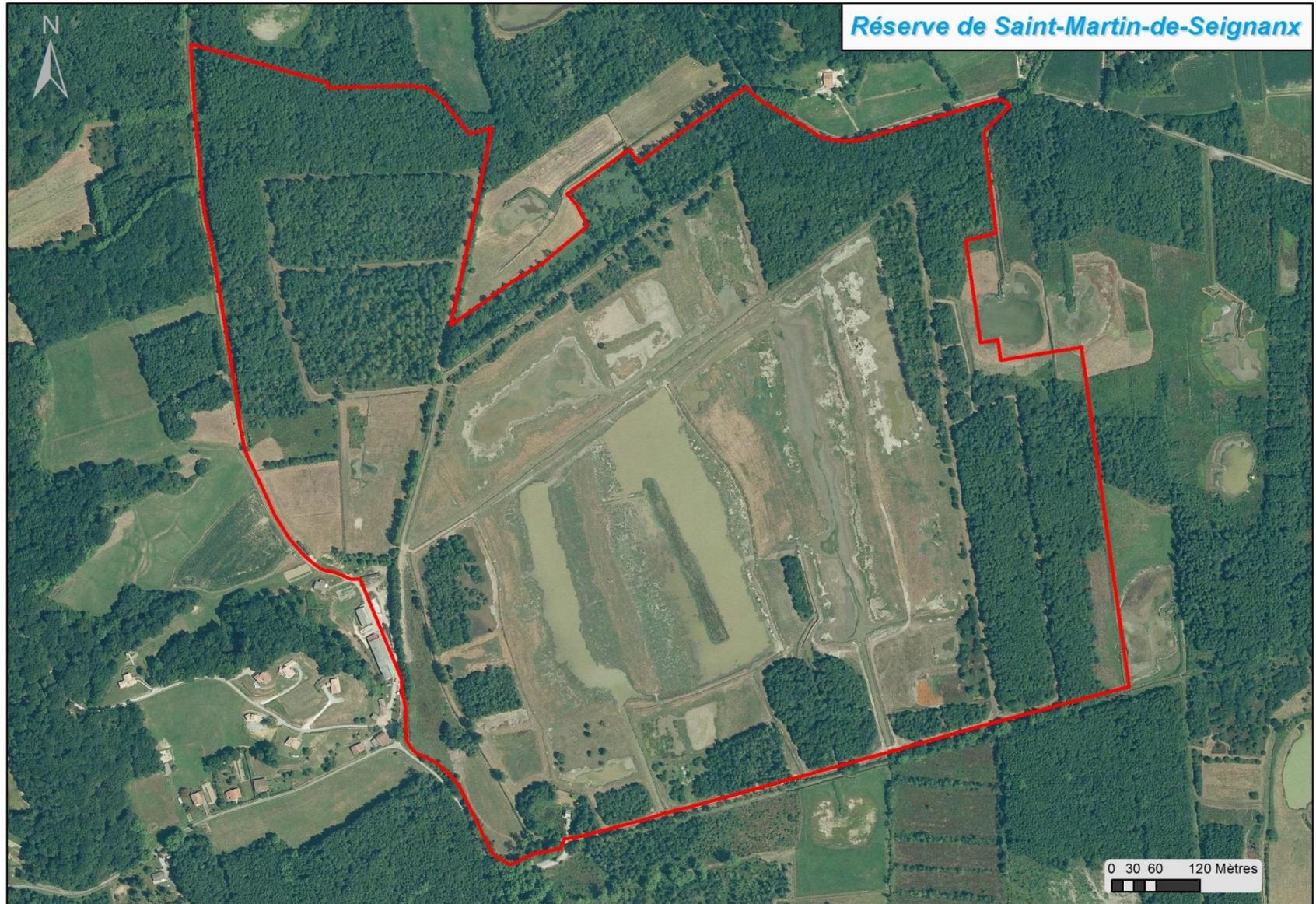


Animateur ZPS Barthes de l'Adour (15000ha)

- La FDC 40 a fait le choix d'être porteuse et rédactrice du DOCOB.
- Co-animation avec le CPIE et Barthe Nature porté par le Pays-Adour-Landes-Océanes
- Fusion de la ZPS et la ZSC



Zoom Réserve de Lesgau



HISTORIQUE

- 1979: mise en réserve par l'ACCA de St Martin de Seignanx
- 1984: Sécurisation foncière par la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage (FPHFS) et fdc40
- 1985/1990: travaux de rénovation du site
- 1991: Arrêté préfectoral de biotope incluant une zone tampon de 292 ha
- 1996: prise en compte par le document N2000 Zone spéciale de conservation (ZSC) directive habitat
- 2004: prise en compte par le document N2000 Zone de Protection Spéciale (ZPS) directive oiseaux
- 2005/2019: programme zones humides financements 80%



LES AMENAGEMENTS

De 1985 à 1990, d'importants travaux de rénovation ont été entrepris sur la réserve :

- Dégagement de 50 ha de taillis sur la zone centrale,
- Implantation de 20 ha de prairies permanentes humides,
- Sur 30 ha creusement de 4 plans d'eau, avec des îlots et une digue périphérique,
- Création de chemins d'accès (5,5 km), et reprise des canaux (9,6 km) pour assurer la maîtrise hydraulique,
- Construction de divers ouvrages d'art, (ponts, seuils de contrôle des eaux, portes à clapets),
- Installation d'un pâturage tournant, (avec un troupeau de vaches « blondes d'aquitaine » appartenant à un agriculteur riverain),
- Mise en place d'un observatoire ouvert au public en permanence.

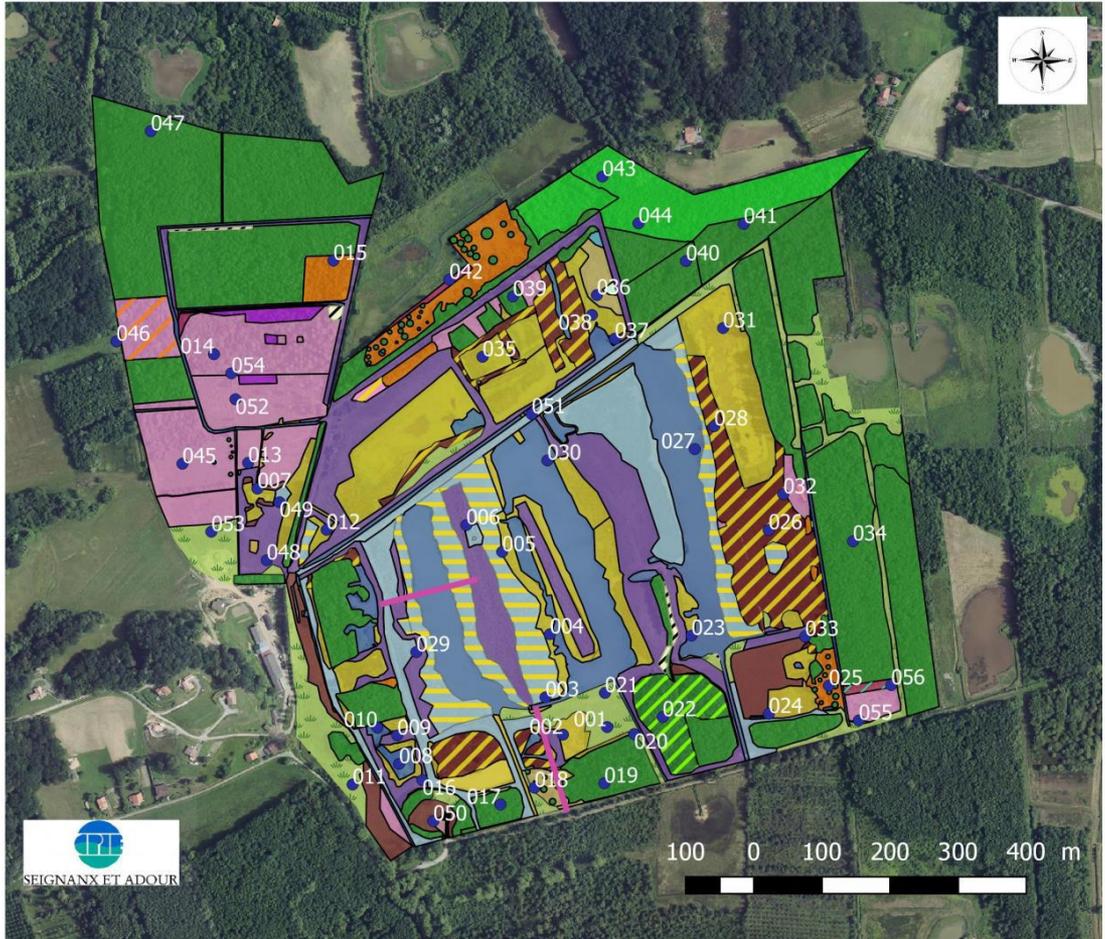


Une mosaïque d'habitats

- Transects
- Relevés phytosociologiques

Végétations

- Aulnaie marécageuse
- Aulnaie frênaie
- Frênaie
- Saulaie marécageuse
- Jeune saulaie
- Cariçaie à Laïches des rives x Saulaie marécageuse
- Cariçaie à Laïches des rives
- Cariçaie à Laïches des rives à Jussie
- Cariçaie à Laïche cuivrée et Hibiscus des marais
- Groupement à Bidens et Renouée poivre d'eau
- Groupement à Hibiscus des marais et thelypteris palustris
- Prairie dominée par les joncs diffus



GESTION COURANTE

- Lutte contre jussie → 15000€
- Entretien prairie → 4000€
- Divers (clôtures, suivis) → 2000€



SITE EN HIVER



EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DE L' AVIFAUNE

AVANT TRAVAUX

- 53 espèces d'oiseaux



APRES TRAVAUX

- 170 espèces d'oiseaux
 - Aigle criard
 - Grue cendrée (2 à 4000)
 - Spatule blanche
 - Cigogne blanche
 - Anatidés (sarcelle, siffleur...1 à 4000)
 - Ardéidés (héron, aigrette)
 - Vanneaux huppés



EFFECTIFS NICHEURS

- 17 Couples de Cigogne Blanche
- 15 Couples de Spatule Blanche
- 1 Couple de Grande Aigrette
- 60 Couples de Héron Cendré, grande Aigrette, Héron Garde-boeufs



ANIMATIONS

- Observatoire ouvert au public toute l'année
- Convention avec le CPIE qui organise des visites de groupes (scolaires ou autres)
- Animation FDC





MERCI DE VOTRE ATTENTION





Cellule d'Assistance Technique
Zones Humides des Pyrénées-Atlantiques



Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine

Nouvelle-Aquitaine



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**PYRENEES
ATLANTIQUES**
LE DEPARTEMENT



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

PRINCIPES

CATZH64



SOLLICITATION DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE VOLONTAIRE

ADHESION AU RESAU DES GESTIONNAIRES DES ZH

CONSERVATION DES ZONES HUMIDES

GRATUITE DES SERVICES DE LA CAT POUR L'ADHERENT

OBJECTIFS

CATZH64



Démultiplier les actions de conservation des zones humides dans les PA

- ⇒ Assurer une veille des zones humides
- ⇒ Informer les acteurs locaux
- ⇒ Affiner les connaissances actuelles et sensibiliser les acteurs locaux
- ⇒ Proposer des mesures de conservation, de gestion et de valorisation

Développer un outil d'aide à la décision en matière de conservation et de gestion

- ⇒ Apporter une assistance technique aux adhérents du réseau
- ⇒ Suivre l'évolution des milieux pour mesurer l'impact des actions de conservation
- ⇒ Mettre en place une instance de concertation avec les acteurs locaux

Développer la complémentarité avec d'autres acteurs du domaine de l'eau et des milieux aquatiques, notamment dans le cadre GEMAPI : Syndicats de bassin, EPCI, IA, FDP64, FDC64, FMA ...

PHASES D'ANIMATION

CATZH64



PHASE 1
INFORMATION

INFORMATION CIBLEE SUR ZH OU
RESEAU ZH IDENTIFIEES

- PROPRIETAIRES
- GESTIONNAIRES
- SYNDICATS DE BASSIN
- EPCI, COMMUNES

INFORMATION GENERALE

Collectivités territoriales,
Administrations de l'Etat,
Organismes agricoles
et forestiers ...

PHASE 2
SOLLICITATION

SOLLICITATION

DU RESEAU PAR UN PROPRIETAIRE, UN GESTIONNAIRE,
UN SYNDICAT DE BASSIN, UN EPCI OU UNE COMMUNE
DEFINITION D'UNITE(S) DE GESTION

PHASE 3
ADHESION

CONVENTION D'ADHESION
AU RESEAU de la CAT RENOUEVABLE

Basée sur le principe de conservation de la ZH
Engagements négociés au cas par cas

PHASE 4
EXPERTISE
CONSEIL

VISITE ou EXPERTISE-CONSEIL

Sur une partie de ZH ou une petite ZH
1 ha > ZH < 5 ha

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE-
PLAN DE GESTION SIMPLIFIE

Sur une grande ZH ou un ensemble de ZH
ZH > 5 ha

Note d'information ou Compte-rendu
d'expertise

Rapport de diagnostic

PHASE 5
AIDE A LA
GESTION

ASSISTANCE TECHNIQUE

- Réunion locale d'information
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Assistance à maîtrise d'œuvre
- Veille et suivi écologiques
- Animation pédagogique

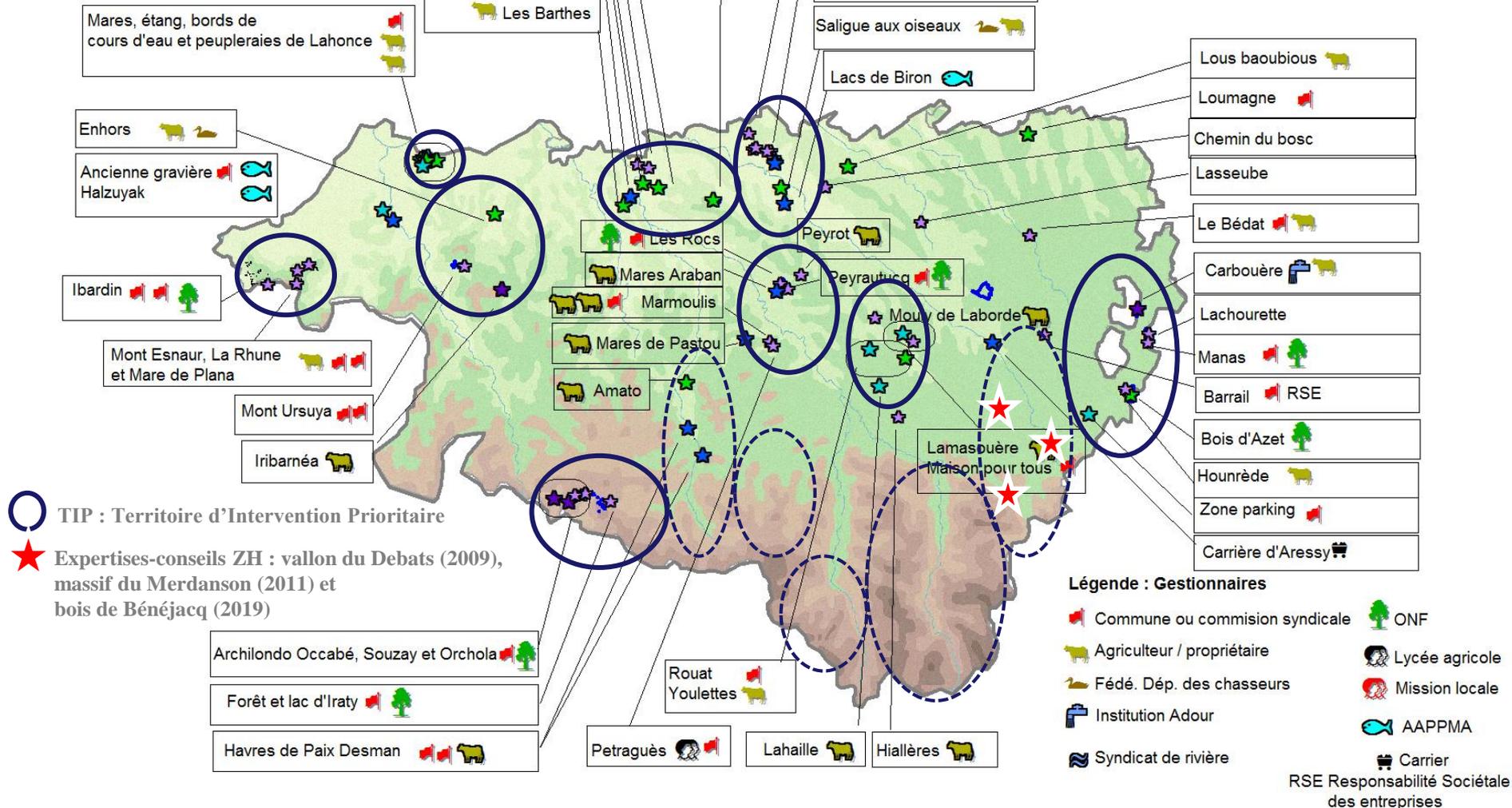
ANIMATION DE RESEAU
FORMATION
VEILLE REGLEMENTAIRE
INFORMATION
DOC TECHNIQUE
COORDINATION &
PROGRAMMATION
DES MISSIONS

70 sites

110 adhérents

390 ha de ZH

CATZH64

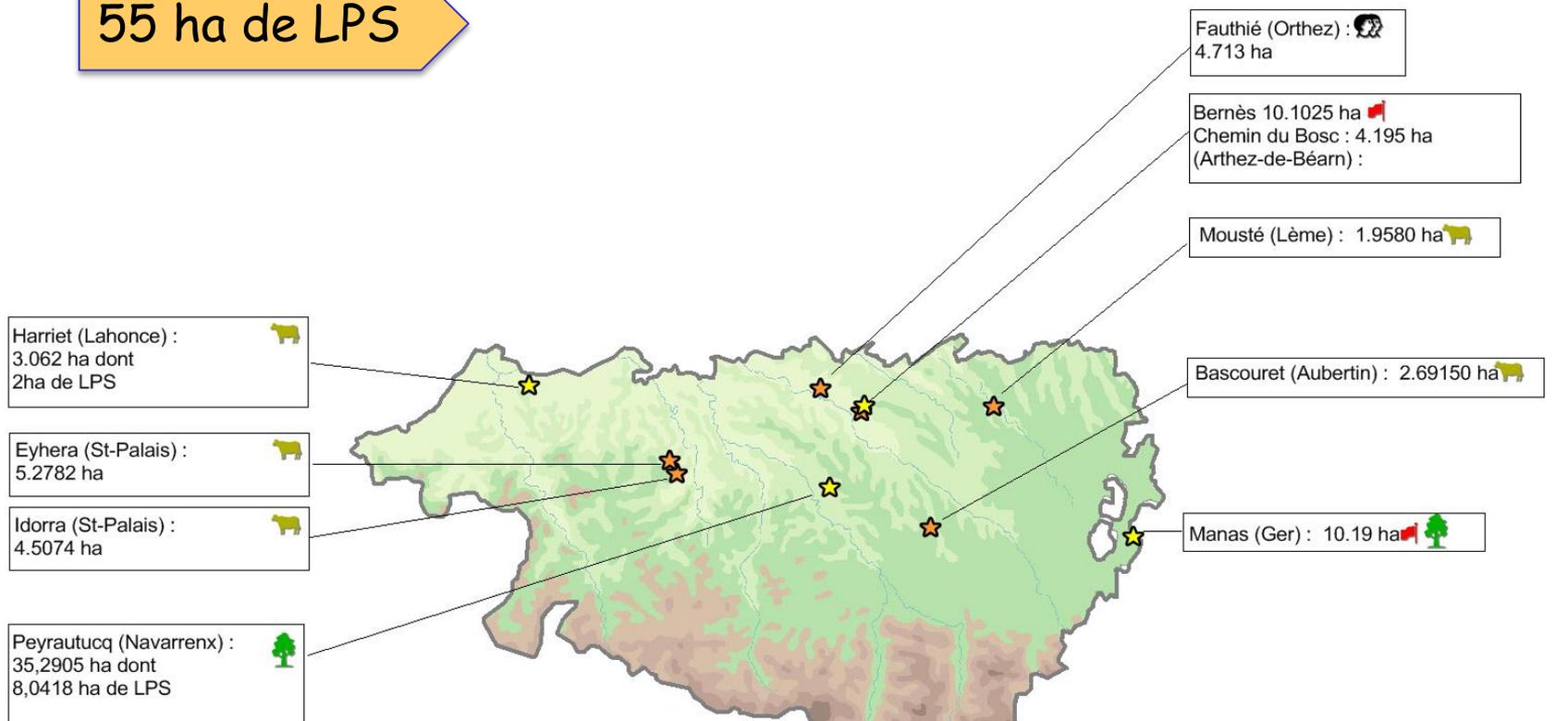


10 sites

10 adhérents

55 ha de LPS

CATLPS64



Légende : Gestionnaires

 Agriculteur / propriétaire

 ONF

 Commune, commission syndicale ou Communauté de Communes

 Lycée agricole

 Pelouse sèche

 Lande mésophile

CATZH64



Merci de votre attention

CATZH64



CONTACTS

Thierry LAPORTE

Responsable CATZH64

05 59 04 88 00

t.laporte@cen-aquitaine.fr

Virginie LEENKNEGT

Chargée de mission CATZH64

05 59 04 88 66

Vincent JUTEL

Chargé de mission CATZH64

05 59 04 88 88

Mail : catzh64@cen-aquitaine.fr

Site Internet :

<https://catzh64.cen-aquitaine.org/>

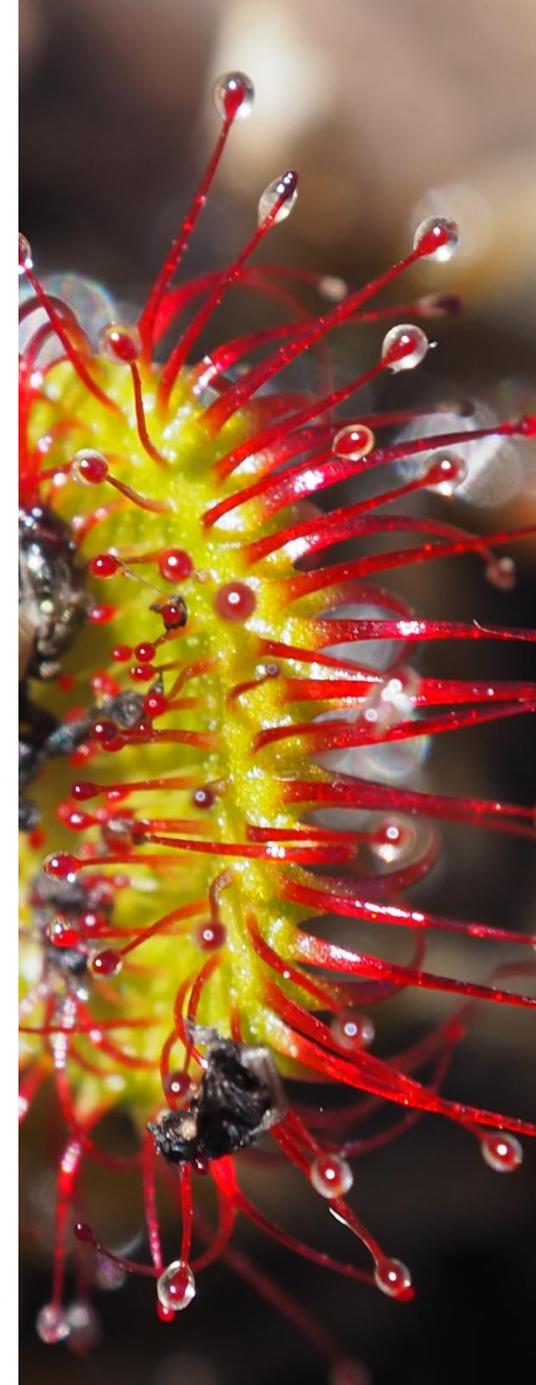
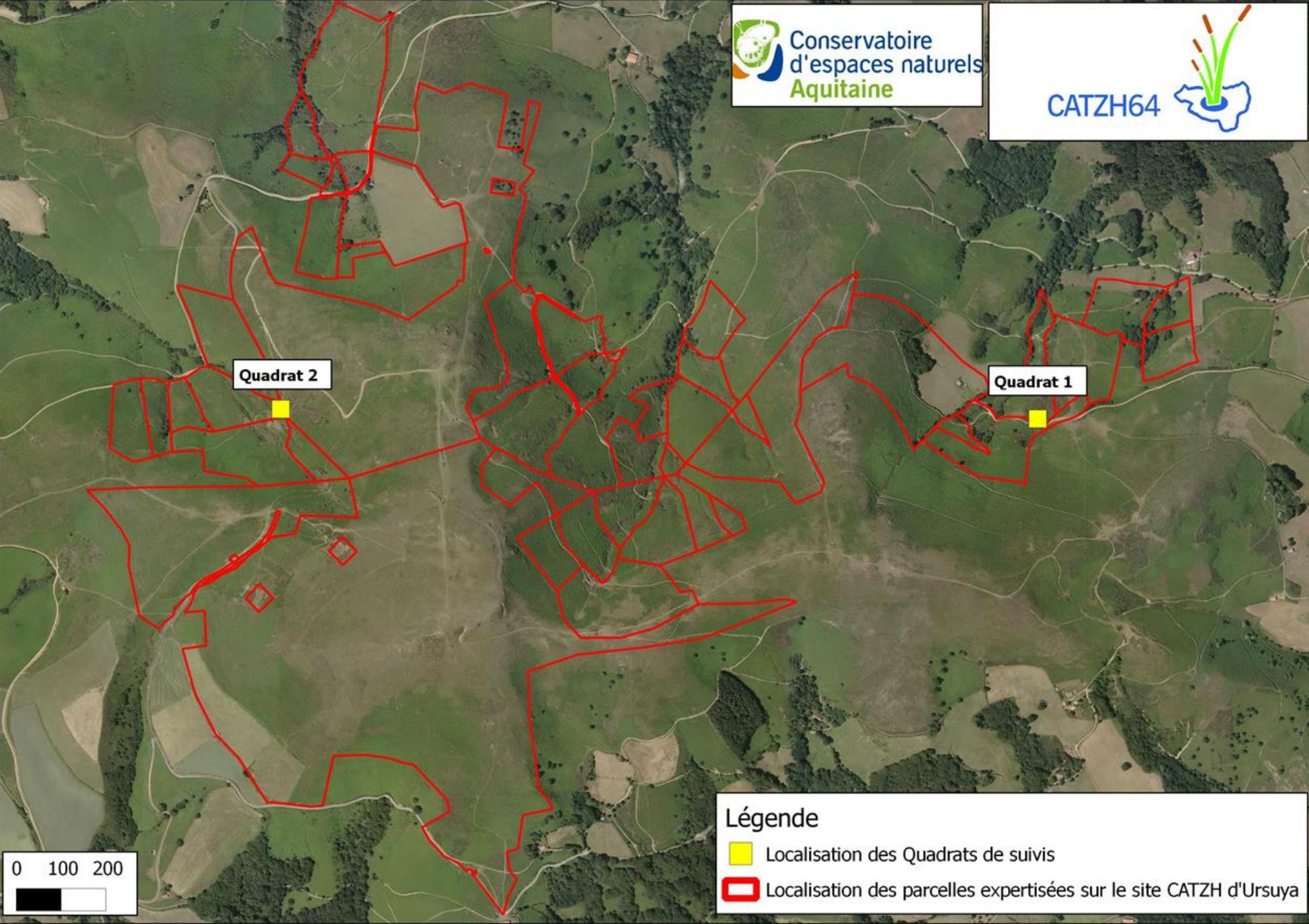
❖ Site CATZH64 du Mont Ursuya - Communes de Mendionde et d'Hasparren

Parcelles conventionnées en **2007** et en **2009** :

- Propriétaires privés ;
- AFP d'Ursuya ;
- Communes ;

Une **expertise écologique** de l'ensemble des zones humides du site réalisée en 2007 : - 3 habitats d'intérêt communautaire,
- 81 espèces végétales dont 3 protégées ;
- 30 espèces animales, dont l'Agrion de Mercure (obs, 2014) ;

Un **suivi annuel** de l'évolution des habitats et des espèces végétales patrimoniales sur 2 placettes de suivi (2m X 2m) ;

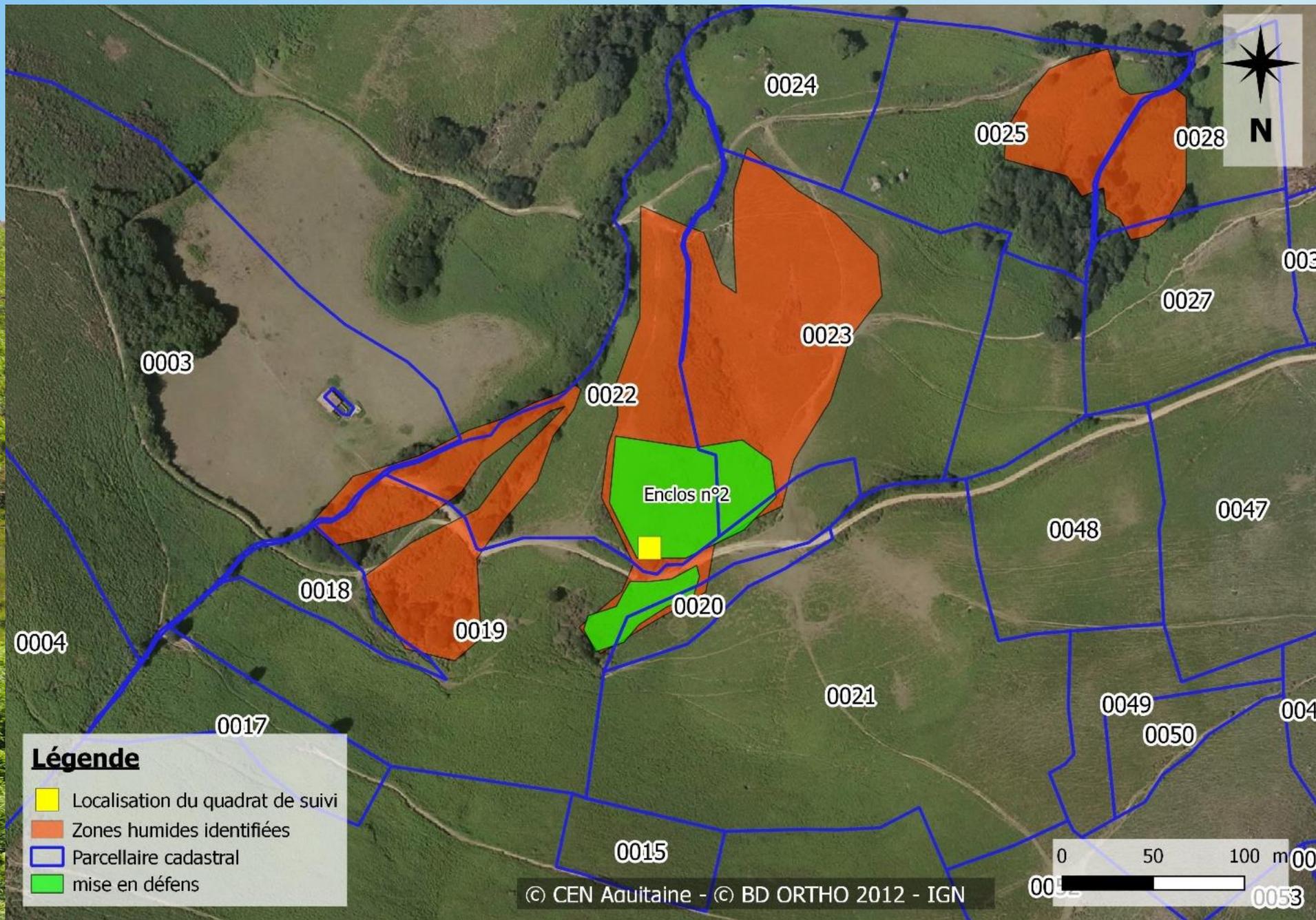




Evaluation des suivis et de la gestion : réalisée tous les 5 ans ; en 2014 => végétation globalement stable avec imbrication d'habitats pionniers créé par le piétinement équin et d'habitats de bas marais acidiphiles, de prairies humides et de landes humides atlantiques ;

Projet de **mise en défens** d'une des 2 zones humides suivies ;





Légende

- Localisation du quadrat de suivi
- Zones humides identifiées
- Parcellaire cadastral
- mise en défens